

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2015

25 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille quinze, le mardi 17 mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme LAURENT, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÄCHEL, M. HOUILLON, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, M. LIOUVILLE

ETAIENT ABSENTS - excusés : – Mme BREISTROFF (procuration à M. ROUX), Mme MERIAUX (procuration à M. MAESTRI), Mme LEHAIR (procuration à M. NOWICKI), M. ALBRECH.

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN.

Date d'envoi de la convocation : 11 mars 2015

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

M. NOWICKI : Je voudrais intervenir concernant le compte rendu en page 10. En page 10, je suis intervenu, vous m'avez coupé la parole concernant un point, une subvention notamment. Vous avez nié les faits. Alors j'ai parlé d'un précédent conseil. C'est le conseil du mois de décembre 2011, où vous avez fait voter une décision. La décision était la suivante, c'était d'accepter le versement d'une subvention de 418.470 euros au groupement CM CIC NEXITY SAREST. Et ce versement devait intervenir dans les trois mois après la signature d'un acte de vente. Effectivement ce versement a eu lieu. On peut le constater dans le compte administratif de 2012 où cette subvention était bien versée, 618.470 euros, une subvention versée à un organisme privé. J'étais stupéfait avec quel aplomb par trois fois vous avez nié les faits. En disant, nous n'avons rien versé à NEXITY. De n'avoir rien versé à NEXITY. Nous avons vendu à l'euro symbolique.

M. HORY : Si on examine le bilan de la ZAC, NEXITY nous a versés plus de 500.000 euros pour le périscolaire, mais également pour payer le diagnostic archéologique. Enfin, je vous rappelle que cela participe de notre travail pour avoir des logements aidés de qualité, ce qui est le cas sur la ZAC Paul Joly. Cela nous permet de maîtriser l'attribution de ces logements. De plus nous permettons à notre ville de ne plus être pénalisée au titre de la Loi SRU, au niveau des logements aidés. Nous permettons à des jeunes couples de venir à MARLY, ainsi nous faisons en sorte que nos écoles soient pérennisées. Vous avez le droit de ne pas être d'accord et de vouloir faire de MARLY une ville qui soit à Catégories Socio-Professionnelles particulièrement haute et que des jeunes ne viennent pas. A chacun sa vision de la ville. La mienne est une ville qui évolue, accueille les jeunes et les seniors. D'autres programmes immobiliers privés n'ont toujours pas réussi à avoir des logements aidés. Nous avons réussi à le faire. C'est une belle performance. Peut-être ai-je été imprudent sur la forme, en vous disant que nous n'avions pas versé de subvention. Ils nous ont payés, nous les avons rétribués pour revenir à l'euro symbolique. Cela revient au même. Je ne vois pas pourquoi vous ressassez à chaque fois cette affaire datant de 2009. Nous sommes en 2015. Les élections municipales sont terminées ! Si les Marliens vous avaient suivi, vous seriez ici à ma place et pas là où vous êtes. En 2020, ces opérations auront dix ans, vous serez toujours en train de nous en parler !

M. NOWICKI : Ecoutez Monsieur le Maire, non, j'apportais simplement une précision. C'est vous qui semblez... vous dites qu'il n'y avait aucun problème. C'est vous qui semblez agacé. Vous m'avez quand même interrompu trois fois pour ce sujet-là ! Je précisais simplement quelque chose. Voilà ma précision était là, on a versé une subvention, faut le reconnaître ! La subvention a été versée. J'en n'ai pas dit plus. Voilà !

M. HORY : Dont acte. M. FLONER vous avez quelque chose à dire.

M. FLONER : Monsieur le Maire, nous tenions à vous remercier, ce n'est pas habituel, de l'effort conséquent consenti pour nous annoncer la date du conseil de ce jour, car en effet, nous avons réceptionné un mail en date du 11 mars 2015. Le progrès que je qualifierais de léger, ne saurait suffir, mais c'est peut-être à force d'insister que l'on arrivera enfin à un début de respect pour l'opposition que nous sommes et surtout pour les Marliens que nous représentons.

M. HORY : Nous respectons le règlement intérieur de notre ville, ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales, qui est appliqué dans toutes les communes et nous faisons même mieux, nous vous indiquons la date du conseil bien avant que vous receviez le courrier. Nous resterons sur cette procédure. Vous pourrez nous dire à chaque conseil la même chose, nous continuerons de cette façon. Je vous ai répondu sur la date des conseils. Je ne vous répondrai plus sur le sujet. Quand j'étais dans l'opposition, je ne me suis pas laissé à m'abaisser à embêter les Maires successifs sur leur manière de convoquer les assemblées.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente qui n'appelle aucune observation de la part des membres ayant assisté à la réunion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - BUDGET PRIMITIF 2015

Reprise anticipée des résultats du compte administratif 2014 et prévision d'affectation au budget primitif 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'article L.2311-5 du CGCT ainsi que l'instruction comptable M14 permettent, en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés (résultat de fonctionnement, résultat d'investissement, restes à réaliser de la section d'investissement). Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Les résultats estimés de l'exercice 2014 (annexe 1) sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement :

- Résultat antérieur reporté (excédent) :	317 977,99 €
- Résultat année 2014 (excédent) :	222 462,82 €
- Résultat de fonctionnement arrêté au 31 décembre 2014 :	540 440,81 €

Résultat d'investissement :

- Résultat antérieur (déficit) :	8 465,55 €
- Résultat année 2014 (déficit) :	364 847,85 €
- Résultat d'investissement arrêté au 31 décembre 2014 (déficit) :	373 313,40 €

Les restes à réaliser (annexe 2) d'un montant de 404 917,15 € en dépenses et de 561 608,05 € en recettes, font apparaître un solde positif de 156 690,90 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 216 622,50 €.

DEBATS :

M. SURGA : Je commencerai par dire qu'on a souvent une remarque de votre part en disant « la municipalité précédente, le pouvoir précédent pour dire, faisait si, faisait ça ». Ça fait plusieurs fois que nous vous proposons aussi, avant de voter des affectations comme ce que vous proposez pour 2015 tout de même, nous n'avons toujours pas le compte administratif de 2014, alors que justement, si vous ressassez le passé, puisque c'est vous qui le ressassez, ça se faisait. Je propose que si c'est possible, qu'on puisse avoir, maintenant il est trop tard, dans les années suivantes, le compte administratif avant le vote du budget, y compris les affectations que vous êtes en train de proposer ici. Dont acte. Je constate à nouveau que le compte administratif ne nous est pas présenté avant les affectations et le budget primitif.

M. HORY : Je le constate comme vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 6 abstentions (M. NOWICKI, M. SURGA, M. FLONER, Mme LEHAIR, Mme EVRARD, M. LIOUVILLE), **DECIDE** de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et de les affecter de la façon suivante (annexe 3) :

- 373 313,40 € en dépenses d'investissement, article 001
- 216 622,50 € en recettes d'investissement, article 1068
- 323 818,31 € en recettes de fonctionnement, article 002

1.2 - Fixation des taux des trois taxes

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Il est proposé au conseil municipal de voter en 2015 les taux d'imposition suivants :

Contributions	Taux communaux 2014	Taux communaux 2015
Taxe d'habitation	13,64 %	13,64 %
Foncier bâti	12,67 %	12,67 %
Foncier non bâti	66,79 %	66,79 %

Le produit fiscal attendu, sans les compensations diverses, est estimé à 3 975 000 €.

DEBATS :

Mme EVRARD : Nous constatons que vous tenez vos promesses électorales de ne pas augmenter le taux des impôts et vous allez sans doute souligner que vous le faites alors que la commune perd une part importante des dotations de l'Etat. Mais somme toute, ce n'est pas difficile. Le compte administratif 2013 présentait des résultats de fonctionnement en excédent de 812.506 euros et les résultats estimés de l'exercice 2014 font apparaître un excédent de 540.440 euros. Nous reviendrons tout à l'heure sur votre politique d'investissement. Ce n'est pas là mon propos. Aujourd'hui nous constatons que lorsque les besoins de la section d'investissement sont couverts, c'est-à-dire par des prélèvements sur les résultats de fonctionnement, nous conservons un résultat de fonctionnement largement positif, 317.977 euros en 2013 et sans doute 323.818 euros en 2014. Comme chaque année, les parlementaires ont augmenté les valeurs locatives qui servent de base aux impositions directes locales. Pour 2015, c'est + 0,9%, soit largement plus que l'inflation. Et puis MARLY, nous le savons, va avoir de nouveaux habitants. Par conséquent, les produits des taxes locales vont augmenter, augmenter et contribuer une nouvelle fois en dépit des baisses des dotations de l'Etat à alimenter en 2015 un nouvel excédent significatif des résultats de fonctionnement, une fois couverts éventuellement, les déficits éventuels de la section d'investissement. Compte tenu de tous ces éléments favorables, ce n'est pas faire preuve d'irresponsabilité, de démagogie, non pas de vous demander de toucher aux taux, mais de rétablir les abattements autrefois supprimés et de mettre fin ainsi à un alourdissement loin d'être impératif, sans doute peu justifié de la fiscalité des Marliens.

M. NOWICKI : Tout d'abord une remarque concernant le document. On a les taux concernant la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti. On a le produit fiscal total. Pourquoi nous n'avons pas le détail pour chaque taxe ? On le verra par la suite, une figure non plus pas dans le compte, dans le budget primitif. C'est peut-être un détail, mais il aurait été intéressant de l'avoir.

M. HORY : Dès que la Préfecture nous aura donnés le détail, vous aurez ces chiffres. Nous avons juste le montant global.

M. NOWICKI : D'accord. Donc c'est la Préfecture qui a fixé ce montant global je suppose, ce n'est pas une addition de trois sommes.

M. HORY : Oui.

M. NOWICKI : Une remarque concernant les taux. Les taux ne bougent pas. Effectivement c'était une promesse de campagne. Ces taux auraient d'une part soit pu baisser, on vous a apporté diverses solutions, je retiendrais deux points. Deux points, parce que souvent on accuse autrui concernant ces taux, des baisses de dotation de l'Etat. Mais il y a un facture aussi, c'est la politique locale. Quand je dis la politique locale, c'est la perte de la Dotation de Solidarité Rurale. Effectivement, vu les constructions à MARLY, le nombre d'habitants a augmenté, de ce fait, on perd pas loin de 100.000 euros. D'un côté 100.000 euros, je donne deux exemples concrets, je ne vais pas être très long, et d'autre part une subvention qui est versée à LABEL LN. Ces deux points précis, ça représente 8%, 8 points de taxe d'habitation. Vous pourrez baisser les taux. Mais on peut aussi très bien revenir, vous faites souvent allusion au passé, vous venez de le faire juste à l'instant. A l'instant, vous parlez du règlement intérieur que vous avez repris par le passé. Effectivement il y avait de bonnes choses par le passé, d'autres moins bonnes. Mais il y avait une chose qui était excellente par le passé, qui était excellente pour tous les Marliens, je dirais et qui touchait, vous allez parler des jeunes, je vais dans votre sens, qui touchait aussi les jeunes. On sait que les jeunes aujourd'hui ont des petits logements. Et je parlais des abattements. Par le passé, tous les Marliens avaient droit à un abattement qui a été supprimé. Cet abattement est plus favorable aux petits logements, puisque l'abattement s'applique sur la valeur locative moyenne. Donc ceux qui ont été le plus pénalisé par la suppression de l'abattement que vous avez mis en place, c'est notamment ceux qui ont des plus petits logements, je schématise

un petit peu, c'est plutôt des jeunes que des familles avec enfants. Donc sans bouger ces taux, on pourrait revoir, je sais ça va être difficile, on pourrait en discuter en commission, mettre en place une commission finance et rediscuter peut-être pas des taux, si vous ne souhaitez pas les changer, mais remettre en place cet abattement pour faire bénéficier, je dirais, tous les Marliens et principalement ceux qui ont des logements les plus petits.

M. HORY : Je ne répondrai pas de suite à tout puisque certains éléments font référence au budget qui est le point suivant, j'y répondrai après. Par contre si on peut rester sur la fiscalité, je note Madame EVRARD, que vous expliquez que nous respectons notre parole, notre engagement électoral, merci. Vous êtes en train de dire que notre section de fonctionnement est excédentaire, vous soulignez notre bonne gestion. Je suis d'accord avec vous. Par contre, vous avez sûrement mal lu le budget parce que, quand bien même nous avons plus de population, quand bien même les bases sont augmentées par l'Etat, le produit fiscal attendu est en baisse à MARLY. Vous avez sûrement mal lu. Nous en parlerons à la fin du budget. En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Rurale, nous l'avons perdue parce que l'Etat a changé les règles du jeu, tout simplement. Je crois que je vous l'avais dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire au dernier conseil municipal. L'Etat change les règles du jeu pour se donner une bonne conscience, dire qu'il fait des efforts et en fait, il les fait sur le dos des collectivités. Nous l'avons vu hier à l'agglomération avec 3,3 millions d'euros de dotations en moins, nous allons le voir aussi avec notre budget. Enfin, pour les abattements, nous les laisserons tels qu'ils sont. De quels abattements parle-t-on ? Nous avons fait bénéficier les familles d'abattements plus importants. Nous l'avons fait car nous avons absolument besoin d'enfants pour nos écoles. Notre politique fiscale est au bénéfice des familles. Vous êtes dans le passé, nous sommes en 2015.

Mme EVRARD : La date importe peu !

M. HORY : Les abattements que nous avons mis en place, pour les familles, pour les personnes à revenu modeste (qui n'existait pas auparavant) et pour les personnes à mobilité réduite ou handicapée. C'est pour les plus fragiles, que nous avons agi. C'est notre politique fiscale. Je sais qu'elle est plus juste pour ceux qui ont moins de revenus, mais je comprends que vous pouvez défendre d'autres personnes qui, elles, peuvent payer l'impôt. Il y a un but, une stratégie fiscale et il n'est pas question de la revoir pendant le mandat parce que nous n'avons jamais pris ce type d'engagement. Le seul engagement que nous avons fait, c'était dans notre profession de foi, c'est de ne pas augmenter les impôts. C'est ce que nous faisons encore cette année par rapport à 2014. Je le dis d'autant plus fort que par les discussions que je peux avoir avec certains de mes collègues Maires, je sais que des communes de Metz Métropole vont augmenter les impôts cette année. Nous, nous ne le ferons pas, jusqu'en 2020. C'est notre engagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 5 contre (M. NOWICKI, M. SURGA, M. FLONER, Mme LEHAIR, Mme EVRARD) **ADOpte** la fixation des taux des contributions directes locales proposées pour 2015 telle que définie ci-dessus.

1.3 - AFFAIRES FINANCIERES – BUDGET PRIMITIF 2015

Vote du budget primitif pour l'exercice 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le maire soumet à l'assemblée municipale le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 – charges à caractère général	2 249 640,00	70 – produits des services et ventes diverses	490 200,00
012 – charges de personnel	3 900 000,00	73 – impôts et taxes	5 249 429,00
65 – charges de gestion courante	867 700,00	74 – dotations et participations	1 643 500,00
014 – atténuation de produit	1 000,00	75 – autres produits de gestion courante	5 000,00
66 – charges financières	257 000,00	013 – atténuation de charges	50 000,00
67 – charges exceptionnelles	10 000,00	76 – produits financiers	150,00
022 – dépenses imprévues	56 857,31	77 – produits exceptionnels	5 000,00
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 342 197,31	RECETTES DE L'EXERCICE	7 443 279,00
002 – Déficit antérieur reporté		002 – Excédent antérieur reporté	323 818,31
TOTAL	7 342 197,31	TOTAL	7 767 097,31

OPERATIONS D'ORDRE			
023 – virement à la section d'investissement	154 900,00		
042 – Transferts entre sections	300 000,00	042 – Transferts entre sections	30 000,00
TOTAL Dépenses d'ordre	454 900,00	TOTAL Recettes d'ordre	

TOTAL Dépenses SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 797 097,31	TOTAL Recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 797 097,31
---	---------------------	---	---------------------

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
16 Remboursement d'emprunts	763 000,00	10 – dotations et fonds propres Y compris article 1068	778 622,50
Dépenses d'équipement total c/ 20 21 et 23	1 365 400,00	13 – subventions	
Restes à réaliser	404 917,15	Restes à réaliser	561 608,05
020 – Dépenses imprévues		16 – dettes et emprunts	1 141 500,00
27 – Autres immobilisations financières		20 – Immobilisations incorporelles	
		024 – Produits de cessions	
DEPENSES DE L'EXERCICE	2 533 317,15	RECETTES DE L'EXERCICE	2 481 730,55

OPERATIONS D'ORDRE			
<i>040 – transfert entre sections</i>	<i>30 000,00</i>	<i>021 – virement de la section de fonctionnement</i>	<i>154 900,00</i>
<i>041 – transfert à l'intérieur de la section</i>	<i>20 000,00</i>	<i>040 – transfert entre sections</i>	<i>300 000,00</i>
		<i>041 – transfert à l'intérieur de la section</i>	<i>20 000,00</i>
TOTAL Dépenses d'ordre	50 000,00	TOTAL Recettes d'ordre	474 900,00

TOTAL Dépenses de l'exercice	2 583 317,15	TOTAL Recettes de l'exercice	2 956 630,55
Déficit d'investissement reporté	373 313,40	Excédent d'investissement reporté	

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 956 630,55	TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	2 956 630,55
--	---------------------	--	---------------------

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Section	Mouvements réels			Mouvements d'ordre	Résultats reportés	Total BP 2015	
	Restes à Réaliser	Inscriptions nouvelles	BP 2015				
Invest.	Dép.	404 917,15 €	2 128 400,00 €	2 533 317,15 €	50 000,00 €	373 313,40 €	2 956 630,55 €
	Rec.	561 608,05 €	1 920 122,50 €	2 481 730,55 €	474 900,00 €		2 956 630,55 €
Fonct.	Dép.		7 342 197,31 €	7 342 197,31 €	454 900,00 €		7 797 097,31 €
	Rec.		7 443 279,00 €	7 443 279,00 €	30 000,00 €	323 818,31 €	7 797 097,31 €
Totaux	Dép.	404 917,15 €	9 470 597,31 €	9 875 514,46 €	504 900,00 €	373 313,40 €	10 753 727,86 €
	Rec.	561 608,05 €	9 363 401,50 €	9 925 009,55 €	504 900,00 €	323 818,31 €	10 753 727,86 €

Le budget principal de l'exercice 2015 est équilibré globalement en dépenses et en recettes à hauteur de 10 753 727,86 €. Les **mouvements réels** s'élèvent à 9 875 514,46 € en dépenses et à 9 925 009,55 € en recettes. Les **mouvements d'ordre** s'élèvent à 504 900 € et comprennent le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour 154 900 €, les amortissements pour 300 000 €, les travaux en régie pour 30 000,00 € et les opérations patrimoniales pour 20 000,00 €.

Les restes à réaliser sont intégrés comme chaque année en section d'investissement et permettent la poursuite des travaux lors du 1^{er} trimestre de l'année en cours, avant le vote du budget. Ils s'élèvent cette année à 404 917,15 € en dépenses et à 561 608,05 € en recettes.

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses réelles de fonctionnement (pages 15 à 17)

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau en euros par habitant de ces dépenses s'établit à **746,99 €**. Pour les communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants, la moyenne en 2012 était de 1 018 euros par habitant.

Evolution des prévisions des dépenses réelles de fonctionnement				
		BP 2014+DM	BP 2015	Evolution
011	Charges à caractère général	2 370 550 €	2 249 640 €	-5,10%
	<i>dont 60 achats</i>	846 200 €	825 340 €	-2,47%
	<i>dont 61 Services extérieurs</i>	1 149 100 €	1 063 350 €	-7,46%
	<i>dont 62 autres services extérieurs</i>	359 150 €	346 650 €	-3,48%
	<i>dont 63 impôts et taxes</i>	16 100 €	14 300 €	-11,18%
012	Charges de personnel	3 816 680 €	3 900 000 €	2,18%
65	Autres charges de gestion courante	897 100 €	867 700 €	-3,28%
	<i>dont subventions aux associations</i>	470 000 €	348 500 €	-25,85%
	<i>dont Subvention au CCAS</i>	110 000 €	144 600 €	31,45%
	<i>Autres dépenses</i>	317 100 €	374 600 €	18,13%
66	Charges financières	296 000 €	257 000 €	-13,18%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000 €	0,00%
014	Atténuation produits (prél. Loi SRU)	- €	1 000 €	
022	Dépenses imprévues	10 000 €	56 857 €	
	total dépenses réelles	7 400 330 €	7 342 197 €	-0,79%

a) Les « charges à caractère général » (chapitre 011)

Elles regroupent essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses et de petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...).

Elles s'élèvent pour l'année 2015 à 2 249 640 € et sont en baisse de 5,10 % par rapport au budget 2014. Elles représentent 30,64 % du budget de fonctionnement.

Les principaux postes :

▫ **Les « achats non stockés » (comptes 60)**, ces comptes regroupent les matières premières (eau, électricité, chauffage,...) ainsi que les fournitures d'entretien et de petits équipements des services. Ces crédits s'élèvent à **825 340 €**

▫ **« Les services extérieurs » (comptes 61)**, ces comptes regroupent les contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche. Ces dépenses s'élèvent à **1 063 350 €**

▫ **Les « autres services extérieurs » (comptes 62)**, regroupent les honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux. Ces dépenses restent stables et s'élèvent à **346 650 €**

▫ **Les « impôts, taxes et versements assimilés » (compte 63)**. Ces comptes comprennent, outre les impôts, les cotisations à caractère obligatoire et s'élèvent à 14 300 €

b) Les « charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)

Elles s'élèvent pour l'année 2015 à **3 900 000 €** Elles sont en augmentation de 2,18 % par rapport au B.P. 2014 et représentent 53,11 % du budget de fonctionnement. Cette progression s'explique par :

- Un nouveau reclassement des catégories B et C au 01/01/2015 : 60 000 €
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes : 14 000 €
- La prise en compte de l'organisation des rythmes scolaires (20 000 €)

c) Les atténuations de produits (014)

Pour cette année, la commune n'est pas redevable du prélèvement au titre de la loi SRU. 1 000 € ont été inscrits.

d) Les « autres charges de gestion courante » (chapitre 65)

Elles se composent des contingents et participations obligatoires et des subventions versées. Elles sont en diminution par rapport au B.P. 2015 (- 3,28 %) et s'élèvent à 867 700 €.

Les subventions versées aux associations, compte 6574, s'élèvent à 348 500 € et sont en baisse de 25,85% par rapport au BP 2014. En effet, la subvention versée au CSC La Louvière passe de 220 000 € en 2014 à 135 000 € en 2015. En contrepartie, les fluides ainsi que le personnel administratif ne sont plus refacturés au centre du fait de la reprise du périscolaire.

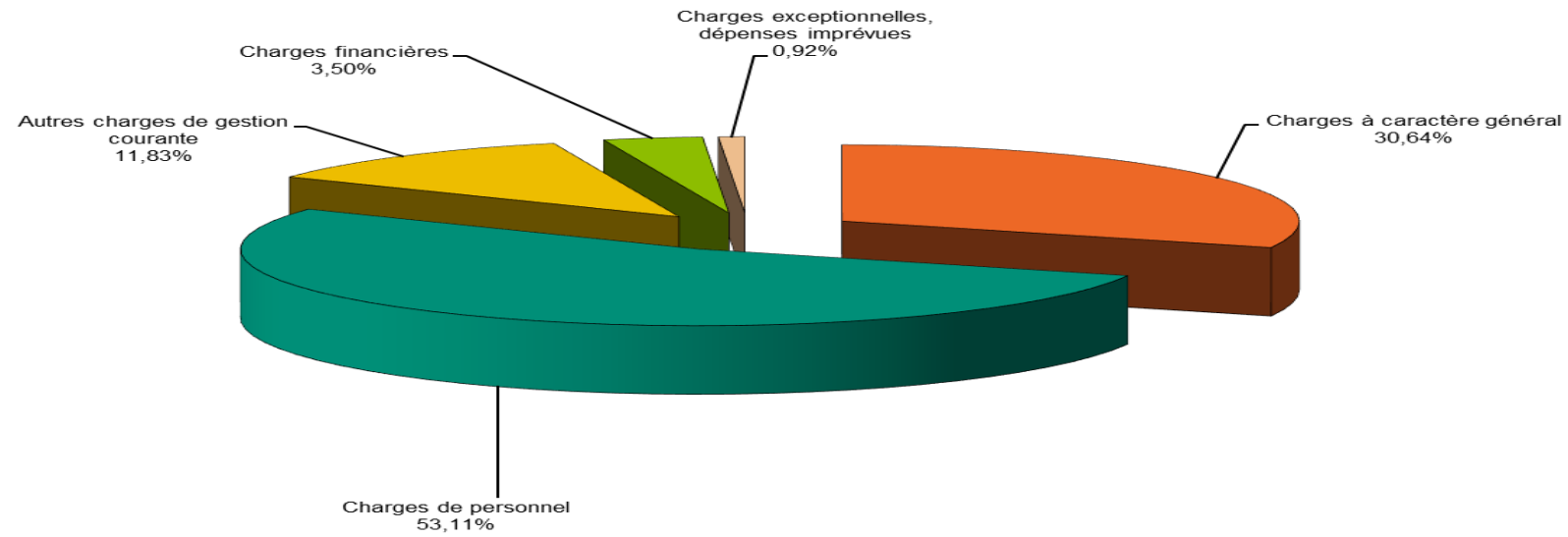
e) Les « charges financières » (chapitre 66)

Elles sont estimées à **257 000 €** et prennent en compte l'ensemble des emprunts réalisés, la ligne de trésorerie, les ICNE. Elles sont en baisse de 13,18 %.

f) Les « charges exceptionnelles » (chapitre 67)

Ces comptes regroupent les dépenses qui sont par nature difficilement prévisibles et revêtent un caractère exceptionnel. Elles s'élèvent à 10 000 € pour 2015.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2015



Les recettes réelles de fonctionnement (pages 18 à 19)

Elles sont en baisse de 0,67 %, en moyenne, par rapport aux recettes inscrites au B.P. 2014. Le niveau en euros par habitant de ces recettes s'établit à **757,26 €** Pour les communes comprises entre 5 000 et 10 000 habitants la moyenne en 2012 est de 1 123 euros par habitant.

Les recettes se composent pour 70,53 % d'impôts et taxes et pour 22,08 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées pour l'essentiel par les produits des services, domaine et ventes diverses. Les recettes réelles prévues pour 2015 s'élèvent à **7 443 129 €**

Evolution des prévisions des recettes réelles de fonctionnement				
		BP 2014+DM	BP 2015	Evolution
70	Produits des services, du domaine	477 100 €	490 200 €	2,75%
013	Atténuation de charges	50 000 €	50 000 €	0,00%
73	Impôts et taxes	5 282 893 €	5 249 429 €	-0,63%
	<i>dont fiscalité communale</i>	3 930 952 €	3 975 000 €	1,12%
	<i>dont reversement CA Metz Metropole</i>	989 441 €	911 929 €	-7,83%
	<i>Autres</i>	362 500 €	362 500 €	0,00%
74	Dotations et participations	1 668 280 €	1 643 500 €	-1,49%
	<i>dont DGF</i>	1 255 000 €	1 150 000 €	-8,37%
	<i>dont allocations compensatrices exo fiscales</i>	100 490 €	96 200 €	-4,27%
	<i>Autres</i>	312 790 €	397 300 €	27,02%
75	Revenus des immeubles	5 000 €	5 000 €	0,00%
77	Produits exceptionnels, produits financiers	10 000 €	5 000 €	-50,00%
	total recettes réelles	7 493 273 €	7 443 129 €	-0,67%

a) Les « produits des services du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)

Ces comptes, qui s'élèvent à **490 200 €** progressent de 2,75 % par rapport au B.P. 2014. Elles représentent 6,59 % du budget de fonctionnement.

b) Les « atténuations de charges » (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements d'assurances sur les risques statutaires du personnel ainsi que de la participation financière de la commune d'Augny relative à la mise à disposition d'un policier municipal. Elles sont estimées à **50 000 €** pour l'année 2015.

c) Les « impôts et taxes » (chapitre 73)

Ce chapitre comprend le produit des impôts ménages, la part contributive des entreprises reversée par Metz Métropole, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Il s'élève à **5 249 429 €**

Le produit des impositions directes attendu pour 2015 est estimé à **3 975 000 €** (+1,5 %). Il est uniquement le résultat de l'augmentation du nombre d'habitant et de l'augmentation des bases décidées par l'Etat.

L'**attribution de compensation**, qui est versée par Metz Métropole pour compenser le transfert de la contribution des entreprises s'élèvent à 681 929,00 € en 2015.

Le montant budgété au titre de la **dotation de solidarité communautaire** est estimé à la baisse par rapport à 2014, soit 230 000 €.

Le total de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire en provenance de Metz Métropole est de **911 929 €**

S'agissant de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (taxe correspondant aux ventes de biens situés sur le territoire de la Commune), elle est estimée à **300 000 €** pour 2015.

Le montant de la **taxe sur la publicité extérieure** est estimé à **60 000 €**

d) Les « dotations et participations reçues » (chapitre 74)

Elles sont essentiellement constituées par les dotations de l'Etat et les attributions de compensation.

La Dotation globale de fonctionnement est estimée à **1 150 000 €**, soit une baisse de 8,37 % par rapport au BP 2014.

Les compensations de l'Etat sont également estimées en baisse de 4,27 %.

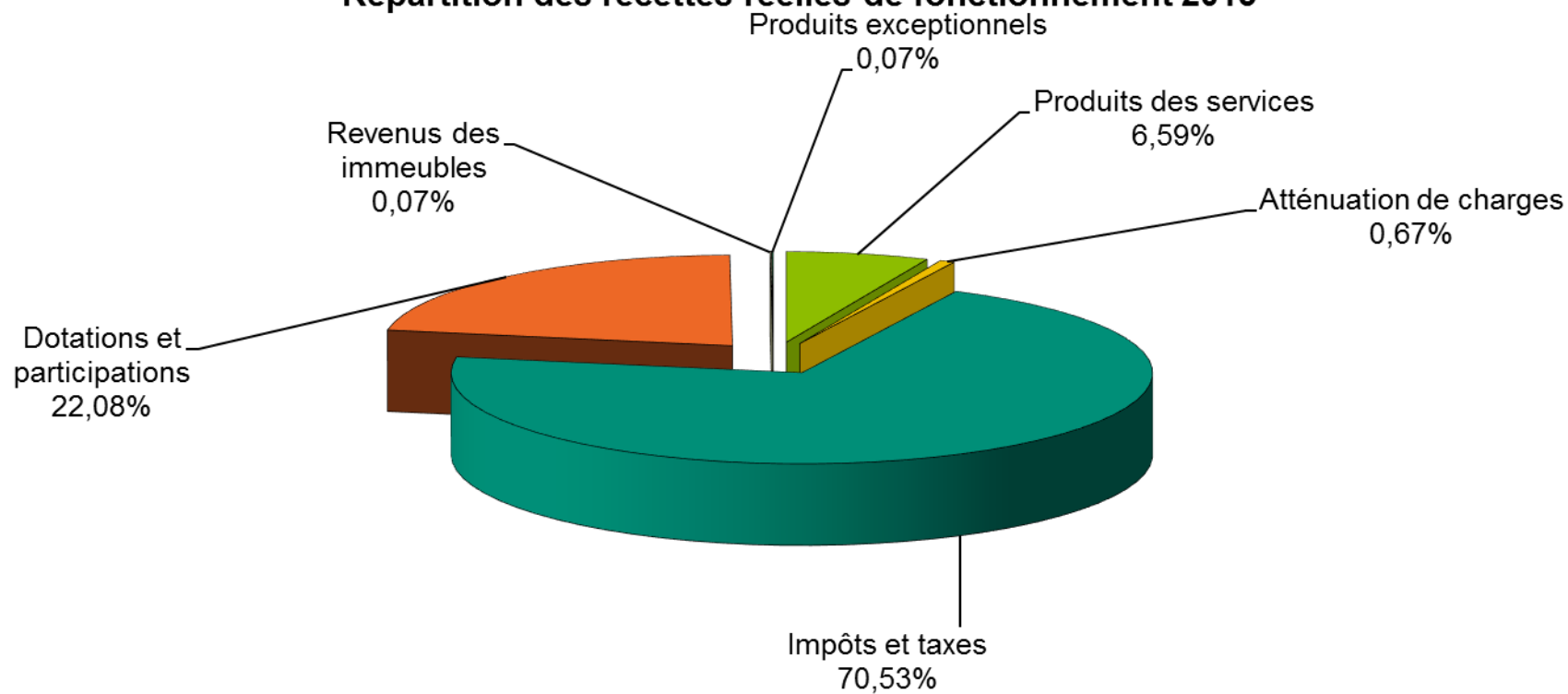
e) Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75)

Ils sont estimés à 5 000 € cette année.

f) Les « produits exceptionnels » (chapitre 77)

Ces comptes regroupent des recettes ayant un caractère exceptionnel et sont évalués à 5 000 € pour 2015.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2015



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) LES DEPENSES

2 956 630,55 € sont inscrits en dépenses d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

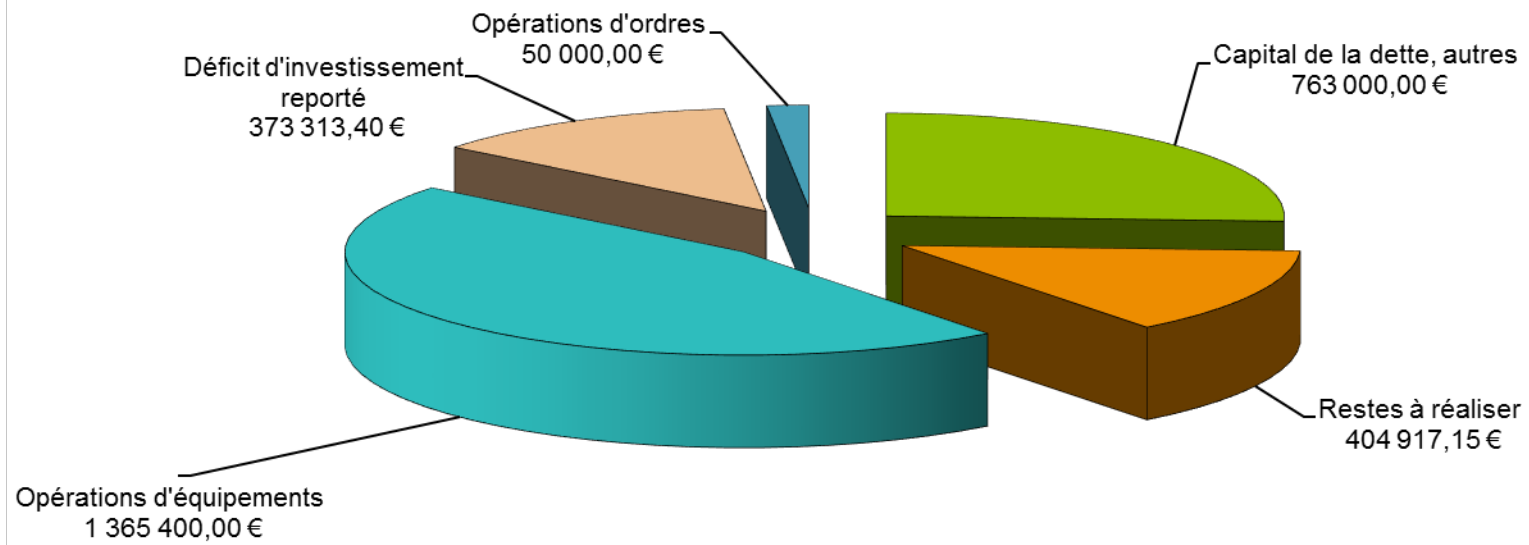
- **404 917,15 €** de restes à réaliser sont repris en dépenses de la section d'investissement du budget et concernent la poursuite d'opérations déjà engagées dont les plus importantes :
 - Construction PASA : 197 854,42 €
 - Construction NEC : 87 390,63 €
 - Travaux de voiries : 48 003,59 €
 - Travaux Eglise : 25 622,32 €
 - Acquisition columbariums : 19 100 €
 - Autres : 26 946,19 €

- **1 365 400,00 €** de dépenses nouvelles d'équipement dont les plus importantes :
 - Construction cantine du collège : 385 000 €
 - Construction Périscolaire Henrion : 300 000 €
 - Construction PASA : 230 000 €
 - Mise aux normes éclairage public : 200 000 €
 - Travaux de voirie : 59 500 €
 - Acquisition véhicule : 20 000 €
 - Mise aux normes ascenseurs : 16 000 €
 - Aires de jeux : 14 000 €
 - Matériel et mobilier scolaire : 14 000 €

A noter également :

- **763 000 €** de remboursement en capital de la dette
- **50 000 €** d'opérations d'ordre

Dépenses d'investissements prévues en 2015

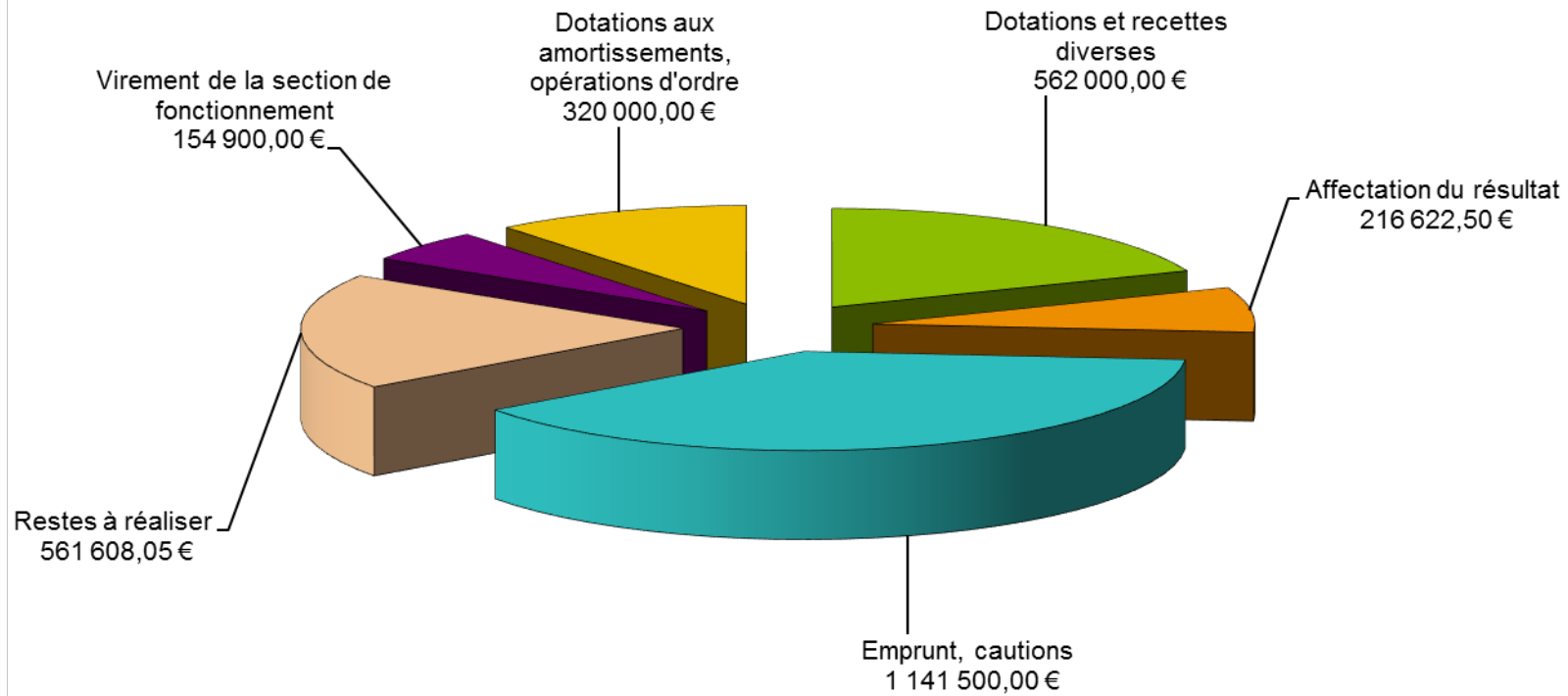


2. LES RECETTES

2 956 630,55 € sont inscrits en recettes d'investissement qui se décomposent de la façon suivante :

- **561 608,05 €** de restes à réaliser :
 - **168 288 €** de cessions
 - **393 320,05 €** subventions
- **216 622,50 €** d'affectation du résultat de l'année 2014
- **562 000 €** de dotations et recettes diverses
- **1 140 500 €** d'emprunt et cautions
- **1 000 €** de caution
- **320 000 €** d'opérations d'ordre
- La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de **154 900 €** qui est couvert par la section de fonctionnement.

Recettes d'investissements prévues en 2015



M. HORY : Je remercie l'Adjointe aux finances d'avoir été exhaustive sur la présentation de ce budget, également le Directeur Général des Services, Véronique Bastien et l'ensemble des services financiers de la ville.

M. LIOUVILLE : Bien. Il est à noter que le potentiel fiscal est en hausse, donc ce qui fait qu'effectivement le produit des taxes est supérieur à celui de l'année dernière, le produit des quatre taxes.

M. HORY : Mea culpa pour Madame EVRARD, j'ai mis toutes les taxes et dont les impôts, DGF, etc..

M. LIOUVILLE : Donc on a bien une augmentation des taxes dont on vient de voter le niveau constant au niveau des pourcentages. Concernant le volet des recettes, sur le chapitre 70, alors c'est un peu embêtant puisqu'il n'y a pas eu de commission des finances, donc je vais être obligé d'aller dans un petit peu de détails, qu'on aurait peut-être pu éviter. Sur le chapitre 70.67 concernant les recettes, vous passez de 115.000 à 280.000 mais je suppose qu'il y a, c'est un mixte avec les chapitres 70.848, 70.878 qu'on ne voit plus en recettes, hein, puisque vous passez de 115.000 à 280.000, et disparaissent 150.000 qui étaient dans les autres chapitres. Je suppose, c'est une...

M. HORY : C'est vrai que cela a été expliqué succinctement par l'adjointe aux finances. Dans le cadre de la subvention au centre socioculturel, on verse moins. Avant nous refacturons le personnel, etc... c'est juste. Au lieu de donner de l'argent puis dire vous nous en rendez, c'est plus simple.

M. LIOUVILLE : Parce que ça ne change rien au niveau du volume. C'était juste pour savoir. Concernant le chapitre 73.22 où vous avez annoncé une baisse de 60.000 euros de la dotation communautaire, je voudrais savoir quelle explication le responsable des finances de la communauté a donné au maire de MARLY ? Je pense que le maire nous donnera quelques explications ?! Concernant les dépenses sur le chapitre 61.521, qui est « entretien des terrains ». Vous passez de 225.300 à 175.100, je dis bien 225.300 parce que c'est écrit 205.000 mais dans le... j'ai retrouvé le budget de 2014, c'est marqué 225.300, donc, vous passez à 175.000, donc c'est une baisse de plus de 50.000 euros. Donc un peu quelle est l'explication ? Pareil concernant les dépenses de personnel, 64.111, il y a par rapport à ce qu'on garde toujours de budget primitif à budget primitif. Bien. Donc il y a une augmentation du budget du personnel, puisqu'en 2014, il était de 1.631.000 inscrits au document et non pas 1.697 à moins que ce soit déjà le compte administratif que vous ayez mis ? Et donc il est aujourd'hui de 1.648 donc une légère hausse, non mais je veux dire, la lecture n'est pas la même. En 2014, c'est bien 1.631.000 !

M. HORY : En ce qui concerne le personnel, nous avons revalorisé les salaires des catégories C. Cela représente déjà 60.000 euros rien que cette augmentation. Ensuite, vous avez le GVT, etc... il y a une refonte également du régime indemnitaire. C'est l'explication.

M. LIOUVILLE : L'explication. Mais je veux dire, dans le budget 2014, c'est 1.631 d'inscrits. Là vous mettez pour mémoire budget précédent 1.697. Ce n'est pas ce qui était dans le budget précédent. C'est ça que je voulais dire.

M. HORY : Parce qu'il y a des décisions modificatives qui sont intervenues entre temps. C'est pour cela que vous ne retrouvez pas le même montant.

M. LIOUVILLE : Ah oui, mais ce n'est plus le BP à BP !

M. HORY : Oui tout à fait. C'est plus transparent, cela vous donne effectivement la totalité de ce qui a été fait.

M. LIOUVILLE : Je pense que l'on s'approche du compte administratif.

M. HORY : Comme ça cela répond à la question de M. SURGA. Il est rassuré j'espère.

M. LIOUVILLE : Sur le chapitre des dépenses, la contribution « organismes regroupements », là, il y a une augmentation de près 55%. D'ailleurs vous passez de 89.000 à 138.000, donc vous me direz quels sont les regroupements en plus, je suppose. Le chapitre 65.76, toujours dans les dépenses, concerne les subventions aux associations et ça passe de 470.000 à 348.500, c'est-à-dire qu'il y a une baisse à peu près de 30%. Concernant l'investissement, j'irai pas trop dans le détail, parce que là aussi il y a des différences entre le budget, ce qu'on a voté en 2014, au budget primitif et ce qui est effectivement inscrit, alors c'est un peu gênant. Les investissements sont en baisse, mais ça se

comprend puisqu'il y a un certain nombre d'opérations qui sont terminées, donc ça s'est normal. Moi je souhaiterais quand même qu'on ait une réunion pour un peu ce qu'on appelle un peu de prospective. Parce qu'on a effectivement à un moment donné, bon il y a eu des gros investissements, il y a en d'autres, ce qui serait peut-être bien, c'est avoir peut-être une prospective jusqu'à la fin du mandat à peu près pour avoir, je parle pas de l'entretien courant, etc, mais pour avoir un peu une idée compte tenu des difficultés financières qui ne vont pas manquer de rester dans les années à venir, même si le potentiel fiscal augmente, ça serait quand même bien qu'on ait un peu un état des lieux sur les réalisations et puis qu'on regarde un peu dans le détail quels sont les projets. Ce travail de prospective manque un peu, surtout qu'on est en début de mandat, même si ça fait un an que c'est passé. Voilà je m'en tiendrai là pour l'instant.

M. HORY : En ce qui concerne l'entretien des terrains, ce sont des marchés non renouvelés, d'où l'augmentation puisque des marchés sont remis en place. En ce concerne la baisse des subventions, nous l'avons évoquée. C'est déjà par rapport au centre socioculturel La Louvière, puisqu'on en verse moins. Mais pas seulement. Vous savez que nous avons depuis le 1^{er} janvier 2015 repris le périscolaire en mairie, et forcément ce qui nous était facturé par le centre, ne l'est plus. On verse donc moins. Nous le verrons d'ailleurs sur les différentes subventions, lors de ce conseil, que ce soit culturel, sportif, il n'y a pas de baisse par rapport à l'année dernière. On ne fait pas comme l'Etat, qui finalement fait des efforts sur le dos des collectivités locales. On pourrait, nous, faire des efforts sur le dos des associations, mais on ne le fait pas. En ce qui concerne Metz Métropole, nous avons eu ce débat lors du dernier conseil, mais je vous accorde, vous n'étiez pas présent, donc vous ne pouviez pas avoir l'information, si ce n'est par le compte rendu du dernier conseil. Il se trouve que suite à l'intervention, il y a un peu plus d'un an, du Maire d'ARS SUR MOSELLE, qui estimait que les dotations de solidarité communautaire n'étaient plus pertinentes et plus justes au sein de Metz Métropole, il a alerté Monsieur le Préfet, qui a expliqué que la façon de calculer ces dotations n'était plus d'actualité. Pour faire simple, il y avait une sorte d'effet cliquet, c'est-à-dire que les premières communes, dont MARLY mais pas seulement, qui avaient intégré l'agglomération, gardaient leur subvention, mais cela ne pouvait plus baisser, cela ne pouvait qu'éventuellement augmenter, quand bien même les règles étaient les mêmes pour tout le monde. L'effet cliquet privilégiait les premières villes ayant adhéré à l'agglomération. La demande du Maire d'ARS a été jugée recevable par l'Etat. Nous sommes en train de réfléchir sur une meilleure répartition de la dotation de solidarité communautaire. MARLY, commune bénéficiaire, aura quoi qu'il arrive, une baisse de la dotation, mais j'avoue, valeur d'aujourd'hui, que personne n'est en capacité, moi le premier en tant que Vice-Président de Metz Métropole chargé des finances, de vous dire à quelle hauteur sera cette dotation. Simplement il a bien fallu prévoir, comme souvent dans un budget, on optimise parfois les frais, on minimise les recettes. J'espère que nous aurons plus. Les règles seront rétablies en fin d'année, nous aurons une dotation qui devrait être pérenne ensuite, mais à un niveau moindre. Je passe la parole à Mme CASCIOLA au sujet des organismes de regroupement.

Mme CASCIOLA : Monsieur LIOUVILLE, vous demandez une explication sur le passage de 89.000 euros à 138.600 euros ? J'ai le détail que je peux vous fournir. En fait, la grosse différence se fait par le Syndicat Intercommunal du Très Haut Débit, on a 40.000 euros. Mais nous allons récupérer 91.000 euros derrière, nous sommes obligés de l'inscrire, c'est ce qui fait la différence. Sinon, il y a les participations aux frais de scolarité, les entrées piscine, collèges, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique de la Seille, le Syndicat de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et le RASED. Voilà la différence qui sera régularisée ensuite.

M. FLONER : Oui Monsieur le Maire, nous avons eu beau chercher, fouiller, scruter ce bel ouvrage qu'est le budget primitif, nous n'avons pas trouvé de rubrique intitulée « NEC – Recettes et dépenses ». On peut raisonnablement penser que les dépenses sont comprises dans une fourchette allant de 300 à 400.000 euros en dehors du capital remboursé, bien sûr. Ce qui représente tout de même 18 points de taxe d'habitation. Mais nous sommes certains que vous allez nous apporter toutes précisions nécessaires. En ce qui concerne les recettes, nous nous souvenons d'un chiffre approximatif de 30.000 euros. Est-ce toujours d'actualité ? Et faite nous grâce je vous en prie de justifier comme à votre habitude cette situation présente par des décisions prises dans le passé et qui malheureusement risquent d'handicaper notre avenir. J'en ai terminé.

M. HORY : Nous étions à environ 30.000 euros de recettes en décembre 2014. D'un point de vue comptable, il n'existe pas uniquement le NEC. Si vous voulez mettre à la fois le remboursement de l'emprunt, la participation avec LABEL LN et les fluides, ce n'est pas possible. Ce que l'on peut dire, pour vous donner une idée, c'est que le NEC coûte moins cher que le conservatoire municipal. Reste à savoir ce qu'il faut fermer si on reste dans votre logique purement comptable ? Le NEC ou le conservatoire municipal ? Nous avons décidé de faire ce nouvel espace culturel en 2008, c'est

étonnant, on me reproche de revenir sur le passé, mais c'est vous qui le faite par la force des choses ! Le NEC existe, il n'y a pas d'augmentation des impôts, les Marliens plébiscitent le NEC, ils viennent aux manifestations. Bien sûr, on peut tout fermer, on peut même fermer le centre socioculturel La Louvière, je crois qu'il coûte très cher. On peut attaquer tous les services. On ferme le conservatoire, on ferme le NEC, on ferme le centre socioculturel, le cinéma. Et comme cela on baisse les impôts. Si c'est cela votre vision de la ville, on peut fermer tous les lieux de culture. Le NEC est là, vous ne pouvez pas le détruire, si demain vous étiez en charge des responsabilités. Il apporte une attractivité extraordinaire à la ville, au même titre que le conservatoire, que le cinéma, que le centre socioculturel La Louvière. Bien sûr, il coûte, mais il ne plombe pas notre budget, puisque justement, nous n'augmentons pas les impôts. Où est le souci ? Voilà ma réponse, même si elle ne vous satisfait pas Monsieur FLONER. On peut toujours ressasser le passé, les abattements de 2010, le NEC qui a été décidé après 2008, alors que je vous rappellerais quand même que les quatre listes en 2008 voulaient construire une nouvelle salle des fêtes.

M. SURGA : Oui Monsieur le Maire, je constate aussi comme mon voisin, Jean-Pierre LIOUVILLE, qu'on n'a toujours pas de commission finances. Vous êtes devenu un grand spécialiste de la finance. On aimerait vous écouter dans le cadre d'une commission, recevoir vos cours, probablement vos leçons. Ce serait intéressant, parce que maintenant vous êtes celui qui serait reconnu si j'ai bien compris à Metz Métropole, donc forcément on a besoin d'écouter vos lumières et vos explications. Donc à quand, première question, à quand la commission finances ? Va-t-elle exister ? Bon, j'en reviens maintenant à mon sujet. Votre présentation du budget fait apparaître une très forte baisse prévisionnelle des investissements à MARLY. Et en comparaison par rapport à la moyenne nationale, dans notre strate, vous investissez 3,5 fois moins par habitant, 3,5 fois, c'est beaucoup ! Je me demande si ce n'est pas même le chiffre le plus bas de France. Ce serait à vérifier. Soit les autres communes ont toutes exagérées en investissement, soit vous investissez peu, mis à part le NEC, puisque vous aimez le NEC. Dans ce même dossier en page 4, que vous nous avez fournis pour le budget, le ratio de vos dépenses par contre est plus élevé que la moyenne. 109 pour 98, pour être précis, c'est tout de même 11% de plus. Ne me dites pas que c'est du remboursement de la dette, puisque vous affirmez vous-même que vous avez baissé le recours à l'emprunt. Le ratio d'ailleurs de la dette est de 77 pour une moyenne de 90. Vous dites que vous dépensez moins. Or, les dépenses ont fortement augmenté depuis que vous êtes maire ! Ça a augmenté de 30%, quasiment 30% depuis que vous êtes maire, les ratios sont têtus malheureusement ! Vous dépensez plus. Les dépenses des fêtes et cérémonies ont plus que... alors vous aimez le passé, alors je vais vous en faire une, alors, je vais vous faire le passé puisque vous aimez le passé, depuis votre mandature, les dépenses des fêtes et cérémonies ont progressé de 119% ! D'accord ? Les dépenses ont beaucoup progressé, on a supposé que c'était le NEC, bien entendu, mais comme vous ne nous donnez pas l'information, on ne fait que le supposer. Le jour où vous donnerez, ce sera peut-être plus clair. Les indemnités des élus, prenez votre tableau, augmentent de 10%. C'est beaucoup comparé à l'inflation et c'est beaucoup comparé à nos concitoyens. Et tout à l'heure, vous avez cité l'augmentation des salaires de la mairie de 18, on est très loin des 10%. Donc les dépenses à caractère général ont augmenté de 67% depuis que vous êtes maire, passant de 1,35 millions à 2,25 millions. C'est énorme ! Soit 900.000 de plus ! Vous dites que vos emprunts sont moins importants, ils sont finalement très coûteux, par rapport à la conjoncture actuelle. Et ce n'est pas le taux d'emprunt auquel vous avez emprunté qui va nous aider, puisque c'est à 4,5, donc, les emprunts coûtent moins chers aujourd'hui et je renouvelle ma demande. Pourriez-vous renégocier les 4,5% auprès de l'établissement auprès duquel vous avez emprunté ? Et il s'agit pas de me dire de voir un autre établissement, parce que dans les négociations, vous savez comme moi que c'est auprès de l'établissement qui a fait, qui a contracté votre emprunt, n'essayez pas d'aller voir ailleurs, essayez de voir auprès de votre établissement, tout le monde sait ça. Mais par ailleurs, vous avez augmenté aussi les taxes d'habitation. Les taxes d'habitation ont progressé de 29% exactement et si on ne prend par habitant marlien de 31% ! Donc ne dites pas que la population augmente, puisque par tête d'habitant, ça augmente de 31% depuis que vous êtes maire. Or vous avez fait des promesses électorales d'investissements. Je les tiens à votre disposition si vous voulez. Donc elles sont là. Les promesses que vous avez faites sont là. Or très peu d'investissements. Vous avez prévu notamment de renforcer la sécurité entre autre chose, on n'a rien vu pour l'instant. Donc, à moins que vous vouliez, comme pour le NEC, vous y prendre à la dernière minute pour investir. Or, vous savez qu'en bon père de famille, il serait intéressant que vous puissiez investir au fur et à mesure des années et pas attendre le dernier moment. Vous avez un effet de levier, ça a été cité par donc ma voisine tout à l'heure avec un excédent suffisant pour que vous puissiez investir. Et vous pouvez aussi, je vous l'ai déjà dit recourir à l'emprunt. Sachez que tout investissement en plus, vous avez un bénéfice de la part de l'Etat qui vous rembourse la FCTVA, souvenez-vous, vous l'avez oubliée en 2009. Deux solutions, soit vous investissez avec la remise justement sur la FCTVA et vous avez aussi recours à l'emprunt moins cher que ce que vous avez emprunté. C'est une solution. Donc moins coûteux. Ou soit comme ça a été proposé, vous rétablissez les abattements de 15% que vous avez bien entendu enlevés et qui représente des sommes importantes d'impôts, puisque vous avez une augmentation de 30%. A quand

le retour aux abattements ou alors faites des investissements qui aujourd'hui, effectivement, puissent être pour les Marliens un véritable avantage, une attractivité pour la ville. Mais on préférerait que vous abaissiez les abattements bien sûr.

M. HORY : Je ne sais pas comment vous calculez les indemnités des élus, mais vous avez peut-être remarqué que depuis le précédent mandat, nous avons un adjoint de plus et donc forcément, vous avez mécaniquement des augmentations. En ce qui concerne les investissements, je pense que vous avez sûrement mal écouté Mme CASCIOLA, ou elle s'est mal exprimée ! Mais les travaux de la cantine du collège et du pôle d'activité de soins adaptés ont démarré. Si ce n'est pas un lourd investissement, je ne sais pas ce que c'est que l'investissement ! Je vais vous apprendre une chose. En début de mandat, dans toutes les villes, les investissements sont parfois atones, il y a les lourdeurs de l'administration, la nôtre, d'Etat, des collectivités locales partenaires. Les investissements sont plus importants en fin de mandat. Si vous faites une comparaison entre une année de mandat et puis les deux dernières années d'un mandat, partout ailleurs, vous verrez des différences. Vous allez encore devoir redoubler en tant que conseiller municipal de l'opposition. En matière de sécurité, en 2014, les faits de délinquance ont baissé de 37% sur la ville, alors qu'ils augmentaient dans les communes voisines. L'investissement sécuritaire porte ses fruits, mais on continuera à le maintenir bien sûr. Nous avons tout un mandat pour respecter nos engagements, nous ferons le bilan en 2020, quand le mandat s'achèvera, en fonction de nos engagements. Et là, vous pourrez dire : « cela vous n'avez pas fait, ceci vous n'avez pas fait ». Nous en sommes au début. En un an, je n'avais pas l'objectif de tout entreprendre. Enfin, parlons de la dette de MARLY. Pour que tout le monde soit bien informé, nous avons à MARLY 17 prêts actuellement en cours. Sur ces 17 prêts, il y en a 5 souscrits au Crédit Mutuel dont 3 faits avant 2008, 2 à la Caisse des dépôts et consignations, 4 à la Caisse d'Epargne, 2 à Dexia, 1 à la BPL, 2 au Crédit Foncier et 1 chez CILEST. Nous avons 5 prêts sur les 17 qui seront finis avant l'été. Vous m'accorderez que ce n'est pas la peine d'essayer de les renégocier. 99% des emprunts de la ville sont à taux fixe. Le remboursement anticipé d'un emprunt à taux fixe est assorti d'une indemnité dite actuarielle, c'est un mode de calcul qui vise à compenser le manque à gagner subi par la banque dans la mesure où elle va devoir replacer les fonds qui lui ont été remboursés par anticipation à un taux moins avantageux que celui du prêt dans l'hypothèse où le taux négocié est inférieur au taux initial. Ce qui veut dire que si nous renégocions, nous n'aurons rien à gagner puisqu'il y aura des pénalités. Je prends deux exemples : le dernier prêt que nous avons fait, du 27 mars 2013, à 3,96% au Crédit Mutuel, (un autre prêt a été fait à 4,5% en 2011), un autre de la BPL qui est à 3,9% et qui a été fait en 2006. J'ai ici le courrier que j'ai envoyé à la BPL le 2 février 2015 demandant la renégociation de ce taux. J'attends la réponse. Les taux actuels en mars 2015 accordés aux collectivités territoriales sur 20 ans sont actuellement de 3,45%, c'est-à-dire au-dessus des taux dont peuvent profiter les particuliers. Donc pour vous dire qu'il est facile d'essayer de faire croire qu'on peut avoir des taux réservés aux particuliers alors que les collectivités locales n'ont pas les mêmes, sauf si vous le préconisez, qu'on fasse du taux variable. C'est une solution. Deuxièmement, compte tenu des taux fixes, c'est le cas pour tous les prêts faits sur les dix dernières années, BPL comprise, CREDIT MUTUEL compris, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION comprise, si nous renégocions, nous n'aurons pas les effets escomptés. On peut essayer de dire tout ce que l'on veut avec les chiffres et c'est sûr il est plus facile pour certains de porter l'éclairage sur tel ou tel chiffre en essayant de noyer l'essentiel. Je vais vous dire l'essentiel sur ce budget 2015.. Oui, nous avons changé les abattements en 2010, mais je tenais quand même à vous faire remarquer qu'en matière de taux en 2015, nous sommes en dessous des taux qu'il y avait en 2003. Ensuite, concernant les dépenses de fonctionnement, celles de budget primitif de 2014 à budget primitif 2015 sont les suivantes : nous faisons des économies, puisque les charges à caractère général baissent de 5,10%, les autres charges de gestion courante de 3,28%, les charges financières de moins 13,18%. Nous nous serrons la ceinture. A côté de ceci, les recettes de la ville baissent. Nous avons parlé de la dotation globale de fonctionnement, moins 8,37%. Les impôts et taxes comportent l'ensemble des taxes, l'ensemble des dotations, et représentent moins 0,63%. Voilà le contexte ! L'endettement de MARLY au 31 décembre 2007 était de 7,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2013, il était de 6,5 millions d'euros et au 31 décembre 2014, il est de 5,8 millions d'euros. Et pour finir, en ce qui concerne les investissements, pour une année où vous disiez que nous ne faisons pas beaucoup d'investissements, nous avons un investissement global de 3 millions d'euros sur un budget total de 10,7 millions d'euros. En 2015, notre priorité a entre autres été donnée aux écoles et aux seniors, avec les 700.000 euros pour la construction de la cantine du collège et du bâtiment dédié au périscolaire Henrion, et les 230.000 euros pour le PASA, le pôle d'activité de soins adaptés. Voilà les cinq chiffres essentiels. Je pense que pour les Marliens, ce dont ils seront ravis, c'est d'une part d'apprendre que leur ville n'augmente pas les taux d'impôts, que d'autre part, puisqu'on peut faire un parallèle et c'est l'actualité par rapport au débat d'orientation budgétaire de Metz Métropole, en tant que vice-président chargé des finances, j'ai proposé que lors du vote du budget qui se fera le 13 avril nous n'augmentions ni la taxe d'habitation, ni la taxe foncière, ni la CFE. Voilà les chiffres et la réalité pour 2015. J'espère que je vous ai donné toutes les réponses sur le sujet, mais je peux comprendre que certaines réponses ne vous fassent pas plaisir, nous sommes en responsabilité pour gérer au

mieux, pour respecter nos engagements, c'est ce que nous faisons. Je vous propose cher Monsieur, chers collègues, de passer aux voix pour ce budget 2015.

M. SURGA : Merci de me donner la parole. J'ai noté que vous n'avez pas l'intention de renégocier les emprunts. Or, je sais que bien entendu ce que vous avez exposé, c'est la partie théorique. Rien n'empêche effectivement à un établissement effectivement de renégocier un emprunt. Et vous savez très bien que les pénalités, ça aussi ça se négocie. Vous savez aussi bien que moi.

M. HORY : J'attends une réponse de tous les organismes bancaires, y compris celui que j'ai cité, la BPL.

M. SURGA : Je pense que vous pouvez aussi citer sur notamment les réalités plus récentes, parce que ce qui est intéressant serait de négocier ceux qui sont les plus récents et les plus élevés, puisque vous avez 3 millions sur le NEC, sur les 5,8 millions. Donc c'est un montant très important. Celui-là est plus intéressant qu'un autre. Alors je sais pas quels sont les montants que vous avez cités par ailleurs, mais la dette la plus importante est celle du NEC.

M. HORY : Ecoutez, je pense que nous allons nous arrêter là ! Vous avez eu les réponses, même si cela ne vous fait pas plaisir Monsieur SURGA, et je vous propose de passer aux voix ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix pour et 6 contre (M. NOWICKI, M. SURGA, M. FLONER, Mme LEHAIR, Mme EVRARD, M. LIOUVILLE) **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus. Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la section de fonctionnement à 7 797 097,31 € et pour la section d'investissement à 2 956 630,55 €.

1.4 - Subvention au CCAS pour l'année 2015 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au CCAS une subvention d'un montant de 144.600€ correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de celui-ci. Elle sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Si des besoins supplémentaires se font sentir pour l'action sociale, la ville prendra en compte les demandes particulières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** au CCAS de Marly, une subvention pour l'année 2015 d'un montant total de 144.600 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.5 - Subvention Marly Management Events **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

En 2013, une nouvelle association dont la dénomination est Marly Management Events (M.M.E.) a été créée afin de gérer l'événementiel, c'est-à-dire, les journées de la Marionnette, le festival de Jazz, les journées de la Bande dessinée, etc...

Pour faire vivre ces manifestations, ladite association demande une subvention de 50 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association Marly Management Events, une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 50 000 € dont le versement s'effectuera en deux fois, fin mars et fin juin 2015 pour moitié, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.6 - Subvention au Centre socioculturel La Louvière pour l'année 2015 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Un acompte sur la subvention demandée par le centre socioculturel La Louvière d'un montant de 40 000 € a été versé en début d'année. Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant total de 135 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget

prévisionnel du centre socioculturel La Louvière. Le solde de la subvention, soit 95 000 € sera versé au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association du Centre socioculturel La Louvière de Marly, une subvention pour l'année 2015 d'un montant total de 135 000€, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.7 - Subvention à l'association de jumelage pour l'année 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 € correspondant au montant indiqué dans le budget prévisionnel de l'association de jumelage.

La subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de liquidité de la structure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association de jumelage, une subvention pour l'année 2015 d'un montant total de 10 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.8 - AFFAIRES FINANCIERES

Subvention à l'Amicale du personnel pour l'année 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 35 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Afin de permettre à l'Amicale du personnel de continuer ses actions sociales, de loisirs et de solidarité auprès de l'ensemble du personnel pour l'année 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'Amicale du personnel communal, une subvention d'un montant de 35 000 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.9 - Subvention à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY

Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de MARLY souhaite soutenir l'action de l'association Une Rose Un Espoir du Secteur de MARLY dont le but est de collecter des fonds en faveur de la Ligue Départementale contre le cancer.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 850,00 € à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR MARLY, une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 850,00 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

1.10 - Remboursement des frais de missions des élus

Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales indique que les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Le remboursement des frais de mission est liquidé dans des conditions analogues à celles des frais de mission des fonctionnaires territoriaux sur la base d'un remboursement forfaitaire. Mais les frais de missions peuvent être remboursés sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais à

condition que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

DEBATS :

M. NOWICKI : Une grande majorité d'élus de votre groupe a une indemnité, perçoit une indemnité qui comprend notamment des frais occasionnés par la fonction, des frais de déplacement notamment. Certains ont même une double indemnité en tant qu'élu de la ville de MARLY et en tant que conseiller communautaire. Ces élus bénéficient aussi d'un véhicule pour se rendre à ces réunions. Vous l'avez confirmé lors d'un conseil. Ça m'avait choqué un élu marlien utilise un véhicule de la ville de MARLY pour aller à une réunion, je dirais, externe à la ville. Vous avez trouvé cela normal, vous m'avez même invité à vous rejoindre. Bien sûr, je n'ai pas accepté ! Alors aujourd'hui, en plus d'un véhicule utilisé non pas à des fins propres je dirais à sa fonction d'élu à MARLY, on va voter une subvention, une indemnité concernant ces élus. Manifestement nous ne sommes pas d'accord, donc nous voterons contre cette indemnité pour éviter tout abus. On le voit avec les véhicules, demain un élu va aller à MAISKI parce qu'on a un jumelage à MAISKI, on va lui payer un déplacement, je dirais, à un moment il faut arrêter certaines dépenses.

M. HORY : Il y a quelques années, avant 2008, une personne a bénéficié d'un remboursement de ses frais pour aller à WEISSACH IM TAL, alors que la ville n'a réglé aucun frais de déplacement aux élus pour les différents jumelages sous mes mandats. C'est vrai, aussi, que je vous ai invité à utiliser avec nous le véhicule électrique, cela pollue moins que votre véhicule. C'est mieux d'agir dans le développement durable, c'est certain. Pour que tout le monde ait un peu d'informations sur ces frais de mission. Je vous rappelle que nous avons voté un budget primitif de 10.700.000 euros. L'année dernière, nous étions environ à 13 millions. Les frais de mission des élus ont représenté 1.070,13 euros sur 13 millions d'euros !!

M. NOWICKI : en plus des véhicules...

M. HORY : Oui oui, bien sûr, 1.070,13 euros ! Je prends l'exemple de 2008, quand on crée une aire d'accueil des gens du voyage, on va voir comment cela fonctionne dans d'autres communes, on se renseigne. Quand on crée une salle des fêtes, on va voir ailleurs, comment cela fonctionne. C'est important. 2013, 1.358,52 €. Les frais de mission des élus n'ont été jamais supérieurs à 2.000 euros sur une année. Monsieur NOWICKI, c'est une chose d'être dans l'opposition ! C'est une chose de vouloir dire qu'il y a une alternative, mais ne tapez pas n'importe où, n'importe comment, juste pour le plaisir de le faire. Vous n'aurez pas gain de cause. Pour qu'il y ait moins de frais, nous utilisons, quand nous le pouvons le véhicule électrique pour aller jusqu'au Technopôle ! De votre part, en plus de la démagogie, il y a aussi beaucoup de mesquinerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour et 5 contre (M. NOWICKI, M. SURGA, M. FLONER, Mme LEHAIR, Mme EVRARD) **AUTORISE** le Maire à rembourser après établissement d'un ordre de mission et dans le cadre d'une mission particulière :

Les frais du maire et des adjoints, sur la base des conditions de remboursement des frais de mission des fonctionnaires territoriaux,

Les autres membres du conseil municipal, sur la base des frais réels sur présentation de justificatifs et à condition que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

1.11 - Participation à la réalisation du programme de travaux 2015 de la paroisse protestante de Montigny-Metz Sablon **Rapporteur : Mme CASCIOLO**

Par courrier du 10 février 2015, le Président du Conseil Presbytéral a sollicité la réalisation de travaux en 2015 sur le patrimoine de la paroisse protestante de Montigny/Metz Sablon.

Ces travaux portent sur la réfection de l'horloge « Weule » pour un montant total TTC de 20 000 €

Conformément à l'article 94 du décret du 30 décembre 1809 modifié, la ville de Montigny-lès-Metz étant amenée à assurer le financement principal des travaux, se voit attribuer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La participation financière de la Ville de Marly est estimée à 448,20 €

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Je suis toujours dans l'attente d'une copie du Décret du 30 décembre 1809, ça peut être intéressant, si vous le retrouvez..

M. HORY : Peut-être que nous faisons encore des recherches sur le sujet. Pour les néophytes, dès lors qu'il y a à MARLY des travaux dans l'église, nous intervenons au même titre que le conseil de fabrique. C'est le cas également pour la paroisse protestante qui est, cette fois-ci, située à MONTIGNY LES METZ, dont MARLY fait partie. Elle n'est pas la seule commune concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'ACCEPTER la participation financière de la commune pour les travaux de réfection de l'horloge «Weule» de la paroisse protestante de Montigny/Metz Sablon,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention de financement à intervenir entre les communes membres,

De PREVOIR les crédits nécessaires au budget 2015 pour un montant TTC de 448,20 €.

1.12 - Construction du Périscolaire HENRION – modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) **Rapporteur : Mme CASCIOLAS**

Par une délibération du 8 juillet 2014, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la construction du Périscolaire Henrion d'un montant de 250 000 €.

Or, le montant total TTC des études et travaux prévu pour la construction du Périscolaire HENRION est estimé à 300 000 €.

Les crédits de paiement seront modifiés de la façon suivante :

- Année 2014 : 50 000 €
- Année 2015 : 250 000 €

Les dépenses seront équilibrées de la façon suivante :

- Subvention Etat (DETR 2015) : 100 000 € (40 % HT)
- Subvention CAF : 100 000 € (40 % HT)
- Participation Ville : 52 717 €
- FCTVA : 47 283 €

DEBATS :

M. SURGA : Ecoutez, le sujet des investissements qui a été évoqué tout à l'heure, on a un très bon exemple ici de la façon dont on peut travailler les investissements à MARLY. Je le rappelle. Tout à l'heure, on a une baisse effectivement donc importante, plus de 2 millions des investissements, ça c'est plutôt un bon exemple. Et vous avez aussi l'exemple de la capacité que nous avons avec la FCTVA, puisque vous avez vu qu'il y a une remise qui est faite, ça correspond à une remise et chaque fois que vous ferez des investissements, il y aura forcément ce type de remise. Je pense que vous en conviendrez.

M. HORY : Je me rappelle que lorsqu'il y avait le remboursement anticipé de la FCTVA en 2009, vous nous aviez tenus le même discours, c'est-à-dire « il faut faire plus d'investissements » et un an après, la crise financière étant ce qu'elle est, et les emprunts pour les collectivités locales étant difficiles à obtenir, vous avez changé de discours ! J'attends l'année prochaine, peut-être que vous me direz autre chose dans un an. Comme vous l'avez noté, c'est une modification de l'autorisation de programme, suite à notre rencontre avec le directeur général des services et Monsieur le Sous-Préfet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

FIXER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 300 000 €
- o CP 2014 : 50 000 €
- o P 2015 : 250 000 €

DIRE que les reports des crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement

DIRE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention Etat (DETR 2015) : 100 000 € (40 % HT)
- Subvention CAF : 100 000 € (40 % HT)
- Participation Ville : 52 717 €
- FCTVA : 47 283 €

DEPOSER une demande de subvention auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR 2015
- de la CAF de la Moselle

VOTER le plan de financement prévisionnel comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| Montant des travaux TTC : | 300 000 € |
| Subvention Etat (DETR 2015) : | 100 000 € (40 % HT) |
| Subvention CAF : | 100 000 € (40 % HT) |
| Participation financière minimum restant : | 100 000 € (20 % HT) |
| A la charge de la commune | |

1.13 - Construction du PASA – modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) **Rapporteur : Mme CASCIOLO**

Par une délibération du 29 octobre 2013, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la construction du PASA d'un montant de 480 000 €.

Or, le montant total TTC des études et travaux prévu pour la construction du PASA est estimé à 510 000€.

Les crédits de paiement seront modifiés de la façon suivante :

- Année 2013 : 20 000 €
- Année 2014 : 460 000 €
- Année 2015 : 30 000 €

Les dépenses seront équilibrées de la façon suivante :

- Emprunt : 480 000 €
- Participation EHPAD : 30 000 €

DEBATS :

M. SURGA : Vous faites exprès. Donc ici un nouvel investissement et je tiens à vous dire que si je vous ai dit que c'était intéressant d'investir, je n'ai jamais changé d'avis à ce sujet-là. C'est lorsque vous avez proposé donc un projet qui s'appelle le NEC, pour lequel effectivement nous n'avons le même point de vue. Et je précise, et si vous en convenez, que c'est exactement ce que j'ai dit ! Donc j'approuve aussi, bien sûr, c'est pour dire que j'approuve ce type de projet et nous approuverons ce type de projet que vous nous soumettez en point 1.13.

M. HORY : Petite précision : effectivement le NEC était moins cher que le projet précédent ! Plus de 6 millions d'euros le projet d'avant 2008, sans la maison du gardien et sans les parkings. Le NEC a coûté 5,6 millions ! C'est beaucoup moins !

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

FIXER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant de l'AP : 510 000 €
- CP 2013 : 20 000 €
- CP 2014 : 460 000 €
- CP 2015 : 30 000 €

DIRE que les reports des crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,

DIRE que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt : 480 000 €
Participation EHPAD : 30 000 €

2 - AFFAIRES DE PERSONNEL

2.1 - Modification de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs pour la création des postes ci-dessous désignés :

FILIERES	POSTE(S) A CREER		POSTE(S) A SUPPRIMER		DATE D'EFFET
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
ANIMATION	1	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe Temps non complet 25h00 (semaine)		Adjoint Animation 2 ^{ème} classe Temps non complet 31h30 (semaine)	01/04/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal.

PREVOIT les crédits en conséquence au budget.

2.2 - Modification du régime indemnitaire de la filière technique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le régime indemnitaire du personnel communal instauré par délibération du 27 février 1992, a été modifié régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation. Aujourd'hui, compte tenu des modifications intervenues dans les effectifs du personnel de la filière technique, pour la catégorie B, il convient de procéder à sa révision en instaurant la prime de service et de rendement à compter du 1^{er} février 2015.

VU le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

VU le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009,

VU le décret 2012-1494 du 27 décembre 2012,

VU la délibération du 27 février 1992 modifiée, portant création du régime indemnitaire du personnel communal,

VU la délibération du 18 novembre 2004 portant révision du régime indemnitaire du personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **INSTAURE** dans le régime indemnitaire de la filière technique du personnel communal, la « Prime de Service et de Rendement » pour les agents de catégorie B, avec effet au 1^{er} février 2015.

3 - AFFAIRES SCOLAIRES

3.1 - Crédits scolaires primaires

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 24 février 2015, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de 53 euros par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2015 (effectif : 216 élèves maternelles et 404 élèves élémentaires).

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	4.187,00 €	3.710,00 €	3.551,00 €	11.448,00 €
Elémentaires	7.049,00 €	6.731,00 €	7.632,00 €	21.412,00 €
Total	11.236,00 €	10.441,00 €	11.183,00 €	32.860,00 €

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe soit 240 euros, ce qui représente un montant total de 6 480 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 24 février 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

3.2 - Subvention USEP

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 24 février 2015, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- USEP : Subvention à l'USEP de Metz Sud pour l'année 2015 : 1.387, 88 euros

VU l'avis de la commission scolaire du 24 février 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

3.3 - Subvention RASED

Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 24 février 2015, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- RASED : aide au fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté : 618 euros

VU l'avis favorable de la commission scolaire du 24 février 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

3.4 - Péri scolaire - Subvention exceptionnelle à l'association Théâtre Aristote **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Le Théâtre Aristote a proposé des activités les vendredis après-midi aux enfants, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du rythme de l'enfant.

Afin de soutenir l'action de cette association, le Maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €.

DEBATS :

M. HORY : Cette subvention exceptionnelle n'est pas passée en commission car elle n'entre pas dans le budget culturel. Depuis la réforme des rythmes scolaires, certaines associations interviennent auprès des enfants, dont le Théâtre Aristote. Il s'agit donc de la « première facture » dans ce cadre. Je tiens à remercier toutes les associations qui ont participé, participent ou participeront à ce péri scolaire. Certaines demandent un défraiement, ce qui est logique. Je remercie les autres associations (par exemple la CLCV et le Club Olérons) qui interviennent dans le cadre du péri scolaire et au regard des subventions obtenues de la ville, ne demandent pas de financement supplémentaire.

Mme EVRARD : Je voulais simplement dire, c'est donc, vous venez de la souligner, la première facture. Nous n'avons pas l'occasion d'avoir une vision globale du péri scolaire. Alors je sais que c'est récent, ça a deux trimestres, mais on sait les parents qui contribuent, on connaît donc par conséquent le montant de la participation de l'Etat, on connaît les associations qui ne demandent rien, et nous souhaiterions avoir une visibilité, une première visibilité sur le péri scolaire.

M. HORY : Quand nous aurons un peu de recul, nous aurons un bilan global sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à l'association Théâtre Aristote, une subvention exceptionnelle d'un montant total de 600 €, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

4 - AFFAIRES CULTURELLES

4.1 - Subventions 2015

Rapporteur : M. PAULINE

La commission culturelle réunie le 6 février 2015, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

LES AMIS DU PATRIMOINE	1.350 euros
ARTS LIBRES	1.150 euros
CLCV	800 euros
CLUB PHILATELIQUE	500 euros
CLUB OLERONS	3.000 euros
COMITE DES FETES	1.350 euros
LES AMIS DU JAPON	400 euros
MAD SOLEIL	350 euros
MARLYMAGES	34.000 euros
MARLY THEATRE	600 euros
ORCHESTRE D'HARMONIE	3.600 euros
REGARD IMAGE	2.400 euros
THEATRE ARISTOTE	2.300 euros
LA SEMAINE DE L'OCEAN	1.500 euros

DEBATS :

M. NOWICKI : Une question technique concernant MME. On a voté une subvention précédemment. Et là, elle figure dans l'ensemble.

M. PAULINE : Ce n'est qu'une répétition.

M. HORY : Ils n'auront pas deux fois 50.000 euros, je vous rassure.

M. NOWICKI : J'ai bien compris, mais pourquoi l'avoir sortie précédemment, et la faire un récapitulatif ?

M. HORY : Ne mettez pas en porte à faux le personnel qui prépare les points.

M. NOWICKI : Bon d'accord. Pour éviter tout porte à faux, en ce qui concerne, Mme LEHAIR m'a donné procuration pour que je la représente ce soir, que je vote à sa place. Mme LEHAIR est aussi vice-présidente de Marlymages. Pour éviter tout litige, elle ne souhaite pas participer à ce vote-là concernant ce point-là. Alors deux possibilités, soit ne participe pas, soit on retire le point Marlymages qui peut faire un point supplémentaire. Moi je voterai en mon nom, par contre Mme LEHAIR, je précise, ne participera pas au vote si Marlymages est dedans, ou on le sort. Donc si vous pouvez le préciser dans mon compte-rendu, qu'elle ne souhaite pas participer.

M. HORY : Juridiquement, pour une association, je parle sous le contrôle des personnes ayant l'habitude d'être dans une association, à partir du moment où elle n'est pas présidente, pas trésorière ou qu'elle n'a pas la signature, cela ne pose pas un souci existentiel, mais c'est vrai que suivant les associations, cela peut être différent. Dans certaines associations, le vice-président ou la vice-présidente a une action forte en matière de comptabilité, si elle ne s'occupe par exemple que de la programmation, de l'organisation, à mon sens, ce n'est pas un problème particulier. En fait, tout cas est différent et particulier suivant le fonctionnement de l'association.

M. ROUX : Simplement Monsieur le Maire, je ne participerai pas au vote par rapport à la Présidente des Amis du Patrimoine et au Président de Regard Image, pour raisons familiales.

M.HORY : Pour que tout le monde soit satisfait, Monsieur NOWICKI, vous ne voterez pas au titre de Mme LEHAIR, M. ROUX ne participe aux voix et M. LISSMANN, vice-président du Club Olérons, ne participe pas non plus à ce vote.

VU l'avis favorable de la commission culturelle du 6 février 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. ROUX, M. LISSMANN, Mme LEHAIR ne participant pas au vote, à l'unanimité des votants, soit 25 votants, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires étant prévus au budget 2015.

4.2 - Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour le projet de création Cabanes 2015 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans le cadre de l'appel à création partagée du Conseil Général de la Moselle, la ville de Marly sollicite une subvention pour le projet de création Cabanes 2015.

Montant prévisionnel du projet : 6 153 € TTC
Subvention Conseil Général : 2 410 €
Participation à la charge de la commune : 3743 €

DEBATS :

M. LIOUVILLE : A-t-on, puisque c'est un projet départemental et qui est un peu controversé ici ou là, quel est le bilan de 2014 ? Qu'est-ce que ça a apporté à MARLY ? Qu'est-ce que ça a fait, etc... ? Voilà, ce serait peut-être bien d'avoir un peu... parce que c'était la première année en 2014, donc voilà.

M. PAULINE : L'opération Cabanes l'an passé était une première opération. Elle n'a rien à voir avec l'opération Cabanes de cette année. Pourquoi ? L'an dernier, c'était un petit concours, c'est-à-dire il est été demandé à différentes villes de Moselle de participer à une opération appelée « Cabanes », de signaler que pendant trois mois, mai, juin, juillet, on mettait en place des animations culturelles. A Marly, c'était simple. Nous avons construit une cabane avec des bénévoles, c'était plutôt un totem, mais que les gens pouvaient voir entre le NEC et le centre socioculturel. Pour nous, cela a été motivant Nous avons présenté le Marly Jazz Festival en mai, sans demander de subvention supplémentaire. Nous avons présenté la pièce de théâtre du Théâtre Aristote en juin. Nous avons été aidés pour juillet parce que l'auteur compositeur Lucas Fanchon a animé un atelier auprès des enfants de l'animation estivale, et nous avons récupéré une subvention de 1.500,00 euros. C'était une

première. Ensuite, nous avons eu droit à une exposition au Conseil Général, du parrain (M. Ferdinand BISTOCCHI) et de la marraine (Mme Josette FRANTZWA), et d'autres personnes également comme M. Pierre CHAUVIN cité pour son action. Cette année, c'est différent. L'opération va démarrer en mai et s'appellera « Projets partagés ». Elle s'achèvera en octobre. Je pense que c'était l'occasion pour moi de développer un projet culturel intéressant. Nous l'avons appelé « des mots aux films ». Nous travaillons avec des institutions, des structures municipales, à savoir la bibliothèque, le cinéma. Nous invitons une fois par mois, donc en mai, en juin, en juillet, août le cinéma est fermé, septembre et octobre un auteur, c'est-à-dire un écrivain, dont une des œuvres ou plusieurs ont été adaptées en film. Donc on peut les voir à MARLYMAGES. Chaque auteur sera interviewé par un journaliste, ensuite nous passerons au film, et enfin nous aurons la possibilité d'avoir une dédicace du livre. Pour le mois de mai, l'invité est Denis ROBERT pour « L'affaire des affaires », au cinéma cela s'appelle « l'enquête ». Au mois de juin, c'est « la liste de mes envies » de l'auteur Grégoire DELACOURT. En juillet nous avons beaucoup d'enfants, nous allons proposer « Ernest et Célestine » et comme l'auteur Monique MARTIN n'est plus de ce monde, la fondation Martin a été créée, un représentant de cette fondation sera présent. Nous allons travailler avec les enfants et un jeune metteur en scène que tout le monde connaît, Nicolas ROYER qui viendra nous donner un petit coup de main. Nous arriverons en septembre avec Valérie ZENATTI pour « une bouteille dans la mer de Gaza ». Nous terminerons au mois d'octobre avec plusieurs propositions, à savoir « L'élève DUCOBU », « Je vous salue Jennifer » de Barbara ABEL dont l'écrit a été adapté en Bandes Dessinées. Nous aurons « La guerre des boutons » proposée par Cécile, une dessinatrice de BD et on pourra voir le film au cinéma. Et pour être vraiment complet, étant donné qu'on remarque qu'en été, aux mois de juin, juillet et août, l'espace à côté du NEC est un peu vide cette année, j'en profite pour le dire car il y a du monde, nous allons récupérer un chalet du marché de Noël, que nous allons transformer en cabane aux livres, on l'appellera « Aire Livres ». Les gens pourront échanger, c'est-à-dire amener un livre, en prendre un autre, ou alors ils pourront simplement lire sur place puisqu'il y aura des transats. On va aussi travailler avec le conservatoire, puisque j'ai proposé à Ferdinand BISTOCCHI d'informer ses musiciens qu'ils pouvaient venir jouer pendant la période méridienne et en faire profiter les gens. S'il y a également des amateurs qui ont envie de se délasser (j'espère juste qu'il fera beau sur toute la période), ils pourront venir écouter la musique, lire sur place, échanger. Voilà, c'est l'opération que l'on souhaite mettre en place et développer. Je pense que cela ne peut qu'intéresser, cela rentre vraiment dans un projet culturel que je veux proposer cette année. Il ne va pas coûter trop cher.

M. HORY : J'espère que la réponse vous satisfait. Je voudrais le féliciter pour son investissement depuis le début de ce mandat au niveau de la culture. Quand il nous a présenté en réunion d'adjoints ce projet, c'était décoiffant et c'est très bien, cela accompagne l'ensemble des actions culturelles des associations, de la mairie, c'est vraiment très intéressant. Vous savez que lorsqu'il y a de la culture, on élève le débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à :

DEPOSER une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle pour le projet de création Cabanes 2015,

VOTER le plan de financement comme suit :

Montant prévisionnel du projet : 6 153 € TTC
 Subvention Conseil Général : 2 410 €
 Participation à la charge de la commune : 3743 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 pour un montant de 6 153 € TTC.

5 - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORTS

Subventions 2015

La commission Jeunesse et Sports réunie le 4 mars 2015, a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

- AAPPMA LE BROCHET	:	1 000 euros
- A.C.L MARLY	:	1 300 euros
- AFCSM GYM Enfants	:	3 500 euros
- AFCSM JUDO	:	6 300 euros
- AFCSM RANDONNEE	:	1 000 euros

- DANSES SPORTIVES CLUB DE MARLY	:	3 000 euros
- GOLF DE LA GRANGE AUX ORMES	:	3 000 euros
- KARATE CLUB DE MARLY	:	1 200 euros
- LES ARCHERS DE MARLY-POURNOY LA CHETIVE	:	4 200 euros
- MARLY FUTSAL	:	600 euros
- MARLY HANDBALL	:	4 400 euros
- MARLY PETANQUE CLUB	:	2 800 euros
- SPORTING CLUB DE MARLY	:	15 500 euros
- TENNIS CLUB DE MARLY	:	7 000 euros
- VOLLEY LOISIRS MARLY	:	200 euros
- BADMINTON MARLY – METZ	:	1 200 euros

La Commission Jeunesse et Sports a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 euros au 4L Trophée Club.

DEBATS :

M. NOWICKI : Oui, en commission je suis intervenu sur quelques points. On a posé des questions sur les différents clubs, sur les comptes, comment fonctionnaient les clubs, le nombre d'adhérents, de Marliens et on a eu un président de club qui est venu. Et on lui a posé certaines questions. J'ai dit, bien écoutez, j'ai remis un dossier complet au président de la commission pour qu'il soit diffusé à l'ensemble des membres, vous avez les réponses à toutes ces questions-là. C'était fort intéressant. Il était étonné que nous, en tout cas moi, membre de l'opposition je n'ai pas ce document-là. Donc je voulais savoir si à l'avenir, et j'en ai fait la demande, d'avoir connaissance de toutes ces informations concernant les clubs, puisque ça intéresse bien sûr les membres de la majorité, mais aussi les élus de l'opposition. Ces présidents de clubs font souvent des dossiers complets, remettent des dossiers à la mairie, on ne va pas leur demander chaque membre de l'opposition de refaire un dossier. Donc ces informations, on les a, on les côtoie, on les voit, nous les donne et souvent ils ne comprennent pas pourquoi le dossier qui arrive à la mairie n'est pas diffusé aux membres de l'opposition. Donc je réitère ma demande d'avoir des dossiers, de pouvoir consulter les dossiers que les clubs déposent en mairie d'une part. D'autre part en ce qui concerne la subvention de 4L Trophée, c'est une subvention qui vient régulièrement dans la commission sport. Alors effectivement le président nous a dit « bin écoutez c'est juste pour avis », mais par contre ça ne rentre pas dans le budget de la commission. Certes, cela rentre dans un budget, moi je verrais plutôt ça, cette demande, c'est de la communication pour la ville de MARLY ou c'est du social, de transférer cette demande à la commission compétente qui pourrait l'étudier. Donc c'est une subvention, comme je disais, qui revient chaque année et chaque année on se pose la question pourquoi elle revient en commission sport.

M. HORY : Pour 4L Trophée, nous en avons déjà parlé, il y a des règles qui ont été mises en place de manière transparente au sein même du conseil municipal. C'était lors du précédent mandat 2008-2014. Je rappelle que des étudiants de Marly doivent faire partie de l'équipage. Ils nous donnent des photos. J'imagine mal le service social se charger de ce dossier, cela pourrait être la communication si vous voulez, mais de toute façon ce ne sera pas dans le budget communication, mais dans le budget général. On se disait que le sport n'était pas très éloigné du 4L Trophée. En ce qui concerne les documents, bien sûr que vous pouvez voir l'ensemble des dossiers de subventions. Il suffit de venir en mairie et demander à les consulter, nous mettrons à votre disposition un bureau. Il n'y a pas de souci particulier, prenez rendez-vous, c'est mieux.

VU l'avis de la commission Jeunesse et Sports du 4 mars 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les subventions ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

6 - AFFAIRES FONCIERES

Cession d'un immeuble communal – Sté IMMO SERVICES PLUS

Le maire informe l'assemblée municipale que par courrier en date du 2 mars 2015, la Sté IMMO SERVICES PLUS a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 45 n° 5405/6 d'une superficie de 6a78ca.

Cette proposition concerne le bâtiment de l'ancien clubhouse du terrain de football Paul Joly qui deviendra un établissement privé d'accueil de la petite enfance, sous l'enseigne « Les Petits Chaperons Rouges ».

A cession s'effectuera sur la base financière de 175 000€ correspondant à l'estimation des services fiscaux, majorée des frais d'acte, de géomètre et administratifs.

Il est convenu par ailleurs que la commune libérera les locaux au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Oui, est-ce que sur ce point-là, y-a-t-il eu un appel d'offres ? Sinon, en quoi ce projet s'inscrit-il dans une démarche voulue par la mairie, ou est-ce que c'est son prix, ils se débrouillent, etc... et ce que la mairie peut être partie prenante de ce projet-là qui inévitablement devrait rendre service effectivement aux... notamment aux habitants du secteur. Je veux dire est-ce que c'est un projet complètement privé ou est-ce que quelque part il y a un partenariat qui a été souhaité dans le mesure où il n'y a personne d'autre qui apparemment ne s'est porté acquéreur ?

M. SURGA : Je pense qu'on a une question assez semblable puisque... voilà quelle est la procédure d'appel d'offre qui a été mise en place ? Est-ce qu'il y a eu un appel à projet ? Ce sujet est abordé là maintenant, a-t-il été évoqué dans une commission ? Sauf erreur, j'ai pas connaissance qui ait eu un échange à ce sujet ! Et puis aussi, est-ce que c'est urgent ? Pourquoi y-a-t-il une telle précipitation si je puis dire, puisque les courriers datent du 2 mars pour une réponse aujourd'hui ? C'est quelque chose qui me semble très rapide en termes de décision ! Est-ce que tout simplement il y a avait urgence ? Et aussi pourquoi les petits chaperons rouges qui sont choisis pour ce projet-là ?

M. MAESTRI : Je vais déjà répondre concernant l'information, et notamment la commission bâtiments. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y en a eu une fin de la semaine dernière. Vous avez été invité. Vous n'étiez pas là ! Et nous avons effectivement abordé ce problème.

M. SURGA : A ma connaissance je n'ai rien reçu. Il faut faire attention parce que ce n'est pas la première fois que nous ne recevons pas d'information, que ce soit par internet ou par courrier. Donc à ce moment-là, veillez à ce que vous ayez un retour, c'est-à-dire que si vous n'avez pas un retour sur invitation, c'est qu'on n'est pas disponible. Il y a d'autres commissions auxquelles j'ai participé, vous savez bien, j'ai répondu si je pouvais être présent ou pas. C'est une précaution à prendre.

M. HORY : Très bien, nous verrons avec les services, car vous vous doutez bien que ce n'est pas Claude MAESTRI qui vous envoie un mail. Nous verrons avec les services techniques qui s'occupent de cette convocation et il y a bien sûr effectivement eu une réunion de la commission sur le sujet. Je vous accorde que si vous n'avez pas reçu le mail, cela pose un souci, mais qui est un souci internet, dont acte ! Nous allons faire une enquête pour savoir ce qu'il en est. Ceci est valable pour l'ensemble des commissions, dès lors qu'il y a un envoi par mail, je demande aux élus d'accuser réception. Mea culpa pour tout le monde, je prends ceci pour moi. Nous réglerons ce type de problème avec un accusé réception de chacun. Et s'il n'y a pas d'accusé réception, c'est qu'il y a un souci.

M. MAESTRI : Je voudrais juste ajouter que lors de cette réunion, tous les membres de la majorité qui sont finalement destinataires de cette convocation étaient présents. Nous vérifierons effectivement.

M. LIOUVILLE : Simplement je me suis déjà rendu compte que j'ai été victime l'année dernière d'un problème informatique, que je ne vais pas régulièrement visiter mes spam, mais il y a quelques réunions de commissions, pas toutes, venant de la mairie qui vont directement dans les spam.

M. HORY : C'est un début d'explication.

M. LIOUVILLE : C'est pour cela que je dis que je ne l'ai pas vu. Parce qu'il y a d'autres mails de la mairie que je reçois directement et il y en a quelques-uns que je n'ai pas. Je le dis comme ça. D'où le fait que l'on pose un certain nombre de questions.

M. SURGA : On a eu la même effectivement préoccupation. Faisons attention au libellé qui est mis dans le sujet. Parce que par exemple « concert » ça passe dans les spam. Alors que « mairie », ça ne passe pas dans les spam. Vous voyez, faites attention à la manière dont c'est envoyé.

M. HORY : On va essayer de tous être attentifs, mais au moins, nous avons une explication. Cela me rassure qu'il y ait une explication, que ce n'est pas un complot pour faire en sorte que l'opposition ne soit pas là. Nous avons effectivement une commission sur le sujet, l'information était plus complète

lors de cette réunion. Pour tenter de vous donner quelques éléments, il n'y a pas eu d'appel d'offre, il y a eu une sollicitation. Deux sociétés se sont présentées en 2014, à savoir les Chaperons Rouges et la Maison Bleue. Nous avons reçu une offre des Chaperons Rouges.

M. LIOUVILLE : C'était le même type de projet ?

M. HORY : Oui, pareil. Nous avons été sollicités par les deux, mais ce sont Les Chaperons Rouges qui nous ont répondu rapidement sur le sujet. Nous avons des contraintes de temps, car vous savez que le périscolaire qui est actuellement dans ces locaux doit après glisser dans le nouveau périscolaire que nous allons bâtir. On ne peut pas se permettre de louper cette opération, car à un moment, les enfants qui sont dans les anciens vestiaires du Stade Paul Joly vont aller dans le nouveau. En ce qui concerne Les Chaperons Rouges, si vous avez lu le quotidien de dimanche, en première page, vous aviez un article sur l'essor des crèches d'entreprises, il était question des Chaperons Rouges qui s'installent sur le site de Norroy le Veneur, il est indiqué à la fin de l'article qu'ils ont d'autres projets dans le département, dont au moins une vers Metz, donc plutôt vers chez nous, pour compléter l'information du quotidien. C'est donc une crèche d'entreprise. Elle a l'habitude de travailler avec la SNCF entre autres. La municipalité ne s'est engagée en rien vis-à-vis des Chaperons Rouges. Ce sont les deux raisons pour lesquelles nous avons choisi plutôt les Chaperons Rouges, la première raison : la rapidité de leur offre qui est basée sur l'estimation des Domaines, et la seconde : ils ne nous demandaient pas d'engagement financier en termes de berceaux ce qui n'était pas le cas de l'autre société. Je pense qu'une majorité de Marliens l'utilisera, ou des personnes du Sud Messin, mais cela dépend des entreprises qui auront acheté les berceaux. Le coût d'un berceau suivant le cas peut être de 8.000,00 €, voire même plus. Pour compléter sur l'aspect des crèches, j'ai rencontré hier matin une élue messine qui s'occupe de l'offre « crèches » sur Metz, nous sommes en train de réfléchir avec d'autres communes de Metz Métropole pour s'organiser cette offre vers la Petite Enfance.

M. SURGA : Une précision sur le nombre de berceaux qui sont prévus.

M. HORY : Une trentaine.

M. NOWICKI : Non pas une question, c'est notre position. Ecoutez, compte tenu du fait qu'on n'a pas participé à la commission. On ne peut pas avoir un avis tranché sur ce point-là, donc on ne participera pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. NOWICKI, M. SURGA, M. FLONER, Mme LEHAIR, Mme EVRARD ne participant pas au vote, à l'unanimité des votants, à savoir 23 votants, **DECIDE**

D'ACCEPTER la cession de la parcelle cadastrée ci-dessus à la Sté IMMO SERVICES PLUS qui s'engage à réaliser un établissement d'accueil de la petite enfance.

De FIXER le montant de cette opération à la somme globale de 175 000€.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte et toutes les pièces afférents à cette opération.

De CONFIER à l'étude de Maître MOURER, notaire à Metz, l'établissement de l'acte en conséquence.

7 - ZAC PAUL JOLY – Convention de réservation de logements avec la Sté BATIGERE-SAREL **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le maire informe l'assemblée municipale que pour la construction des 52 logements situés ZAC Paul Joly à Marly, la SA HLM BATIGERE/SAREL a bénéficié de la garantie financière de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Conformément au règlement particulier d'intervention de Metz Métropole en matière d'équilibre social de l'habitat, la réservation de logements prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation s'effectue au profit de la Ville de Marly.

Aussi, pour disposer de ce contingent de 20% de logements, il convient de signer une convention de réservation entre la Ville de Marly et la SA HLM BATIGERE-SAREL.

VU l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune, la convention de contingent réservataire pour 11 logements, à intervenir avec la SA HLM BATIGERE-SAREL.

8 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

8.1 - Retrait de la commune du Syndicat Mixte Numérique pour la Communication Audiovisuelle – SMNCA **Rapporteur : M. ROUX**

Le maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 19 mai 2009, elle a approuvé l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Numérique pour la Communication Audiovisuelle - SMNCA. Toutefois, aujourd'hui compte tenu du développement des moyens électroniques de diffusion de l'information sur la vie locale et de la communication numérique, l'adhésion et la participation financière de la commune (0.50 € par habitant) ne semblent plus nécessaires.

DEBATS :

M. LIOUVILLE : Sur ce point-là, comme sur le point suivant, je m'abstiendrai. En effet, je réclame quand même depuis longtemps une réunion de remise à plat sur notamment en matière numérique, mais notamment en matière de RHD, etc, qu'on n'a jamais eu. On a eu une réunion technique, mais on n'a pas eu de réunion sur la politique et du RHD avec... ou même sur le numérique avec des opérateurs, qui fait quoi, etc... Donc je m'abstiendrai sur ces points-là, mais je continue à réclamer quand même, parce que je trouve dommage qu'on apprenne des choses comme ça par la presse. On adhère à un syndicat, on en crée un, après on quitte le syndicat. Ça serait quand même bien que l'opposition soit un peu associée à cette prospective, même s'il y a des choses qui s'améliorent sur le plan de, je dirai, du numérique sur MARLY. Mais, voilà !

M. SURGA : On nous a fait la démonstration il y a quelques temps de cela, voire même quelques années puisque c'est 2009, qu'il y avait un intérêt majeur, voire même une ardente obligation de faire ce type d'intervention. On s'aperçoit maintenant qu'on fait machine arrière. Deux questions : combien ça a coûté finalement ? Et puis est-ce que le haut débit n'a pas pissé court ?

M. HORY : C'est une question pour les deux points.

M. ROUX : Simplement le point 8.1, c'est le syndicat Mirabelle TV. Vous confondez avec le prochain point qui est le Syndicat Intercommunal pour le Très Haut Débit. Dans ce point, il s'agit de la télé du Conseil Général.

M. SURGA : Je pense que je me suis associé totalement à ce qui a été dit, puisque les points 8.1 et 8.2, on est à peu près dans le même esprit.

M. HORY : Le point 8.1 : nous avons été sollicités par le Conseil Général dès lors que Mirabelle TV s'est lancée pour faire du syndicat de cette télé. Nous estimions à l'époque qu'il était plus intéressant d'en faire partie. On pensait que cela nous permettrait d'avoir une visibilité plus importante sur Mirabelle TV. On s'aperçoit que cela n'apporte pas grand-chose à la ville. Cette adhésion a coûté environ 5.000,00 euros. Nous ne souhaitons plus y adhérer, parce que nous n'y retrouvons pas notre compte et lorsque l'on a des choix à faire, on regarde là où il y a de vraies économies à faire. On avait l'espoir, c'est vrai, en adhérant d'avoir une visibilité particulièrement forte à Mirabelle TV, ce qui n'a pas été le cas. Je remercie toutefois Mirabelle TV d'être partenaire de manifestations comme la BD, de venir sur MARLY. Nous allons passer au point 8.2, nous aurons d'autres éléments à apporter. Nous traitons les deux dossiers de manière différente.

VU le C.G.C.T notamment les articles L1426-1 et L5211-25.1,

VU les statuts du SMNCA et notamment son article 6,

VU la délibération du conseil municipal du 19 mai 2009, portant adhésion de la commune de Marly au SMNCA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour et 1 abstention (M. LIOUVILLE),

DEMANDE le retrait de la commune de Marly du SMNCA avec effet au 16 mars 2016,

AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir toutes formalités et à signer tous les documents liés à ce retrait du Syndicat Mixte Numérique pour la Communication Audiovisuelle – SMNCA.

8.2 - Dissolution du syndicat intercommunal du très haut débit - SITHD **Rapporteur : M. ROUX**

Le Maire informe l'assemblée municipale que par délibération en date du 18 février 2015, le Comité syndical du SITHD a validé la proposition de dissolution du syndicat.

Considérant :

- d'une part, la demande de retrait du SITHD présentée par les communes de Corny-sur-Moselle et de Gorze,
- d'autre part, la mise ne œuvre d'un projet de connexion très haut débit sur le territoire de la communauté d'agglomération de Metz Métropole par ORANGE,

le Comité Syndical a estimé que la mission du SITHD ne pouvait plus être réalisée conformément aux objectifs de création du syndicat.

DEBATS :

M. NOWICKI : On le voit aujourd'hui. On sort de ce syndicat. On avait évoqué le problème je rappelle c'était en 2009, vous en faites références et on avait longuement débattu. Et je disais à l'époque, bon c'était un pari risqué, il y avait des risques, on avait une méconnaissance du dossier. Et on voit durant ce conseil, on évoque souvent des points et comme je l'ai dit, on souhaiterait une commission finances, M. LIOUVILLE, une commission pour les perspectives. Il serait intéressant quand on a des sujets comme ça, d'en débattre en commission, sans polémiquer. On aurait peut-être pu éviter, aujourd'hui on le voit, ça va nous coûter globalement, on fait la différence entre les 91.000 et les 40.000, 51.000 euros !

M. ROUX : C'est ce que nous allons recevoir.

M. NOWICKI : Ce qu'on va recevoir, mais on va payer 40.000.

M. ROUX : Oui, mais ça c'est pour les études. C'est la participation financière à payer par la ville de MARLY.

M. NOWICKI : On aurait pu éviter, par forcément, je vais pas dire on peut économiser aujourd'hui 40.000 euros, non ! Mais le fait de faire des commissions sans discuter et de voir, plusieurs avis valent mieux qu'un.

M. ROUX : Je vous l'accorde. Si vous voulez, on pourra évoquer les sujets du Très Haut Débit dans une prochaine commission informations, communication, lorsqu'on nous évoquons l'Echo de Marly. Je voudrais rappeler que sur cette opération, nous allons récupérer de l'argent. Nous allons solder la participation de la commune pour payer les études SPHERE PUBLIC qui avaient été réalisées en 2009-2010. Par contre, nous allons recevoir 51.000 euros, de suite, du syndicat. C'est une recette supplémentaire pour la commune. Je vous rappelle que NUMERICABLE a investi près de 2 millions d'euros, la ville a mis zéro euro dans le panier, pour le déploiement du Très Haut Débit sur la commune. Maintenant que nous avons cette nouvelle donne avec l'opérateur ORANGE qui, par le biais de l'agglomération, va déployer aussi de la fibre optique, le syndicat n'a plus lieu d'être. D'ailleurs la décision a été unanime de la part de l'ensemble des communes du syndicat. Ce n'est pas que MARLY qui a souhaité dissoudre. Etant donnés les travaux effectués de la part de NUMERICABLE SFR, sachant les investissements d'ORANGE entre 2015 et 2020 sur l'ensemble de l'agglomération, le syndicat n'a plus lieu d'être. D'un côté, on paie les études, néanmoins on recevra 51.000 euros par rapport à la dissolution. Et sachez encore une chose, d'ici la fin de l'année, peut-être début de l'année prochaine, la convention avec SFR NUMERICABLE va repasser au conseil municipal de MARLY et nous récolterons 40.000 euros de plus pour la revente du réseau. Je mets de

côté les 14.400 euros que nous recevrons de revenus annuels pour l'exploitation du réseau que NUMERICABLE SFR va reverser, ainsi que toutes les connexions internet gratuits que NUMERICABLE SFR va offrir à la mairie de MARLY à l'ensemble des écoles et des bâtiments communaux. Je vous l'accorde, nous pourrions en parler lors d'une réunion de la commission informations – communication.

M. NOWICKI : Effectivement quand vous dites on récupère, on gagne 51.000 euros, mais l'opération perd 40.000 euros. Alors je ne sais pas, ça on aurait pu les éviter.

M. ROUX : On a payé les études, mais ce n'est pas perdu.

M. NOWICKI : On évoquait des opérateurs privés tels que NUMERICABLE, SFR, etc... on a évoqué aussi METZ METROPOLE et on a évoqué le conseil général. On aurait pu en discuter, c'est vrai. Aujourd'hui, on pourrait en discuter toute la soirée, c'est intéressant d'en discuter en commission.

M. ROUX : L'objectif pour les habitants de MARLY, je me mets à leur place, qu'il y ait un syndicat, METZ METROPOLE ou autres, cela ne les intéresse absolument pas. Demain, ce qu'ils veulent, un le choix de l'opérateur, s'ils ont le choix entre ORANGE, NUMERICABLE, BOUYGUES, FREE, etc..., la vitesse, la qualité de la télé et les services qu'on va pouvoir avoir, je pense à la VOD ou d'autres services. Point barre. Ce qu'ils veulent, c'est le choix de l'opérateur, et quelque chose qui fonctionne bien. Point.

M. NOWICKI : On est d'accord.

M. HORY : Dans toute opération municipale ou autre, il y a l'investissement et ce qui revient en retour. L'investissement globalement a été de 40.000 euros. NUMERICABLE a fait près de 2 millions de travaux, et continue à améliorer le réseau dans certains quartiers. Je vous rappelle, c'était aussi un sujet de 2008, qu'il y avait un souci d'internet sur la ville, je ne dis pas que tout est réglé, mais en tous les cas, nous en entendons moins parler. Cela ira de mieux en mieux dans l'avenir. Cette opération a été bénéfique pour notre ville. Pour dissoudre un syndicat, il faut être tous d'accord. C'est mieux. Cela a pris du temps. Cela se passe en bonne intelligence avec toutes les villes concernées.

VU le C.G.C.T. articles L5212.33, L5212.34, L5211.25.1 et L5211.26,

VU les statuts du SITHD,

VU la délibération du Comité syndical du SITHD en date du 18 février 2015, acceptant à l'unanimité :

- la proposition de dissolution du syndicat,
- la grille de répartition entre les communes membres des crédits inscrits au budget 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour et 1 abstention (M. LIOUVILLE),

ACCEPTE le versement du solde de la participation de la ville de Marly au SITHD pour un montant de 40 000,00€.

APPROUVE la dissolution du SITHD,

ACCEPTE les conditions financières arrêtées par le Comité syndical pour la liquidation de l'actif financier du syndicat comme ci-dessous :

	POPULATION	REPARTITION en €
CHATEL	2184	20.223,04
CORNY	2163	20.028,59
GORZE	1290	11.944,93
LESSY	973	9.009,62
LONGEVILLE	3914	36.242,21
MARLY	9921	91.864,83
VAUX	902	8.352,19
	21347	197.665,40

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à la procédure de dissolution du SITHD.

9 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2008, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 03/2015	Construction du PASA – Val de Seille – Contrat de prêt
Décision 04/2015	NEC – Tarifs pour l'intervention des techniciens
Décision 05/2015	Marché 2012-66 – Service d'assurances – lot 5 – bris de machine – Avenant n°1

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY